

CULTIVATEURS !

Produisez vous-mêmes votre semence de pommes de terre

Obtenez du plant sain

Les bonnes Semences.... font les belles Récoltes.

Rien n'est plus vrai, surtout pour la **pomme de terre**.

C'est pourquoi les bons cultivateurs étaient soucieux autrefois, de se procurer du plant sélectionné importé de l'étranger.

Désormais, ce renouvellement sera de plus en plus difficile, mais il importe d'obtenir quand même, sur notre sol, une récolte abondante et de qualité.

Pour cela, il faut évidemment :

- intensifier la production des plants sélectionnés français;
- multiplier le plant sélectionné et faire, dans toutes les situations favorables, de la pomme de terre dite de « multiplication » ou de « premier jet ».

Mais cela ne suffit pas.

Chaque cultivateur doit comprendre en effet que la production des plants de sélection et de multiplication sera encore trop faible pour satisfaire toutes les demandes de semences de pommes de terre; les difficultés de transport iront encore en s'aggravant et il ne sera plus possible de faire venir des plants de l'étranger pour compenser le déficit de notre production nationale.

Il faut donc que chaque cultivateur pratique l'épuration sanitaire de sa culture de pommes de terre et se réserve les plus beaux produits pour la semence de l'année suivante.

Les maladies de dégénérescence ... ravagent la pomme de terre.

Sachez donc les reconnaître.

- **l'enroulement** : les feuilles de la base de la tige sont recroquevillées en forme de cuillère ou de cigare; elles sont dures, cassantes.
- **la mosaïque** : les feuilles sont décolorées, panachées de jaune et de vert.
- **la frisolée** : le feuillage est frisé et ramassé comme un chou de Milan; les bords des feuilles sont ondulés, gaufrés.
- **la bigarrure** : les feuilles présentent à leur face inférieure des petites taches brunes dispersées suivant les nervures; la feuille tombe facilement.

Ces maladies ne pardonnent pas... elles sont transmises par le tubercule mère.

De nature infectieuse, elles sont **parasitaires, contagieuses, héréditaires**.

Attention ! CES MALADIES SONT LA CAUSE DES MAUVAIS RENDEMENTS DONT VOUS VOUS PLAIGNEZ, ET QUI FONT TROUVER TROP LOURDES VOS IMPOSITIONS, ET INSUFFISANT LE PRIX DE LA TAXE.

Défendez-vous contre elles !

3. **Au point de vue pratique**, les modalités relatives à l'exécution des mesures techniques adoptées, ainsi qu'à l'arrachage à la manipulation et à la mise en sacs des tubercules.

MODIFICATIONS AUX STATUTS – DISSOLUTION

Article 18. – Les présents statuts peuvent être révisés, modifiés et complétés par une Assemblée générale. Pour être valable, toute modification doit être approuvée par les trois quarts des membres présents. Elle ne peut être soumise à l'Assemblée générale que sur décision du Conseil d'administration.

Article 19. – La dissolution du Syndicat ne peut être prononcée qu'en Assemblée générale, à la majorité des trois quarts des membres présents.

En cas de dissolution le Conseil d'administration est chargé de la liquidation.

L'actif du Syndicat est versé, par décision de l'Assemblée générale prise à la même majorité, à une œuvre d'intérêt agricole, sans pouvoir en aucun cas être réparti entre les membres adhérents.

ANNEXE

Principales dispositions à insérer dans le règlement intérieur :

1. Planter chaque année sur une surface minimum ($1/3$ d'hectare par exemple) de l'une des variétés indiquées par le Conseil d'administration ;

2. Ne mettre qu'une variété dans un même champ ou à défaut séparer les variétés par une bande de terre d'au moins un mètre de largeur.

Planter les fourrières du champ avec du plant de la même variété, de la même origine et de la même année de sélection que les tubercules plantés en plein champ :

3. Permettre le libre accès de tous les champs aux contrôleurs syndicaux, régionaux ou officiels ;

4. Eliminer des cultures, après le premier passage du contrôleur, les pieds atteints de dégénérescence, ainsi que tous les sujets étrangers à la variété sélectionnée ;

5. Traiter les cultures contre le mildiou (recommandation sinon obligatoire) ;

6. Se soumettre à toutes les instructions de la C. O. C. (indiquées par les contrôleurs syndicaux) en ce qui concerne l'arrachage des tubercules, leur manipulation, leur observation et leur mise en sacs ;

7. Faire plomber les sacs par le contrôleur syndical, seul le bureau disposant de la marque et des plombs.

PLANTS de POMMES de TERRE de BRETAGNE

Etablissement Agricole et Commercial

« de Bretagne »

à PLOUMAGOAR (Côtes - du - Nord)

Téléphone Guingamp : 2.42

Adr. Télégr. : SEEVALD Guingamp

R. C. Guingamp 4.249

Classification des Variétés par Ordre de Précocité

EXPRESS, variété d'origine Anglaise, créée en 1906. — Tubercules longs à peau blanche, yeux larges et superficiels, sa surface foliacée de moyenne dimension et sa grande précocité en fait la variété la plus recherchée pour la culture des primeurs. Demande une terre légère. Conservation sur fin de saison limitée. Le plant de 30 à 60 grammes est préférable. Il est préférable de mettre le plant à verdir et à germer à l'automne pour obtenir un bon résultat.

BELLE DE FONTENAY (Boulangère ou Henault), variété créée en 1885. — Tubercules oblongs légèrement courbés à la partie inférieure ; peau jaune foncé, chair jaune, yeux superficiels. Elle demande une terre légère. Germination irrégulière, petit rendement et prix d'achat très élevé. C'est la plus précoce de toutes les variétés à chair jaune. Demande à être plantée par poquets de 2 plants de 25 à 50 grammes.

VITELOTTE D'ALBANIE. — Tubercules longs, légèrement recourbés à la partie inférieure, prenant généralement la forme d'un galet très lisse, yeux larges et superficiels légèrement violacés, peau blanche, chair blanche et fine, demande des terres légères où elle arrive à donner de bons rendements, demande à être plantée en entier vu le petit nombre de germe.

ROYALE ANGLAISE (Royale blanche). — Tubercules jaune pâle, yeux superficiels, fanes et feuillage de petite dimension, demande des terres légères ; donnerait de mauvais résultats dans un autre terrain. Chair blanche et fine ; variété assez fragile ; par année humide a la maladie ; demande à être plantée en entier en tubercules de 30 à 50 grammes.

ROYALE KIDNEY (Royale de Bretagne, Mayette ou Roscoff). — Tubercules jaunes et longs, surface très lisse, yeux artificiels, chair jaune et fine, de parfaite qualité culinaire et de bonne conservation. Demande une terre légère mais donne de bons résultats dans une terre moyenne. Germination régulière et vigoureuse. Demande de préférence des plants non sectionnés de 30 à 50 grammes.

IDEALE, d'origine Hollandaise créée en 1920. — Tubercules oblongs, peau jaune foncé prenant une teinte brique à la lumière, yeux légèrement enfoncés, chair jaune foncé de bonne qualité culinaire. C'est la plus rustique de toutes les variétés précoces ; donne de gros rendements dans tous les terrains.

FEERSTLINGEN, d'origine Hollandaise créée en 1924. —

Tubercules longs oblongs, peau jaune clair ; chair jaune crème de parfaite qualité culinaire, mais de conservation moyenne. Demande des terres légères ; donnerait des résultats médiocres en terres froides et humides. Demande à être renouvelée tous les ans.

DYCK MUITZEN, d'origine Hollandaise créée en 1923. —

Tubercules oblongs, yeux superficiels peu nombreux et se trouvant à la partie supérieure. Il est donc nécessaire de prendre des tubercules de 30 à 50 grammes non sectionnés. Chair jaune crème. Son rendement est supérieur et sa germination plus régulière que FEERSTLINGEN. Peu difficile comme terrain.

FLUCK GÉANTE ST-MALO. —

Tubercules jaunes pâles, oblongs, méplats, yeux peu nombreux et superficiels donnant des germes très fragiles, ce qui oblige, pour cette variété, l'emploi de petits plants. Très difficile comme terrain, exige des terres sableuses et chaudes. Le plant de 30 à 60 grammes est préférable.

EARLY ROSE, d'origine Anglaise créée en 1870. —

Tubercules roses oblongs, yeux nombreux et légèrement enfoncés, germination très régulière, chair blanche et aqueuse, la coupe transversale présentant un anneau rose violacé.

Très fragile à l'humidité, elle demande à être plantée en terres chaudes et légères. Le plant de 80 à 120 grammes sectionné en 3 ou 4 parties 15 jours avant la plantation est préférable.

EARLY BLANCHE, ELEPHANT BLANC. —

Tubercules oblongs chair blanche et farineuse de bonne qualité. Elle a de nombreux avantages sur la rose ; plus rustique à la maladie, craignant moins l'humidité, peu difficile comme terrain, elle arrive à donner des rendements de 20 à 25.000 kgs. Le plant de 80 à 120 grammes sectionné 15 jours avant la plantation est préférable.

JAUNE DE HOLLANDE, variété créée en 1853. —

Tubercules jaunes parfois rugueux, longs et cylindriques, surface lisse, yeux rares et superficiels, chair jaune de parfaite qualité, se tenant à la cuisson et de parfaite conservation.

Très rustique, peu difficile comme terrain et bon rendement. Le plant de 30 à 60 grammes est préférable.

ABONDANCE DE MONTVILLIERS, variété créée en 1910. —

Tubercules jaunes, oblongs, de forme irrégulière ; yeux nombreux et prononcés, chair jaune et ferme de bonne qualité et de parfaite conservation. Elle est très rustique à la maladie et préfère des terres légères. Le plant de 80 à 120 grammes est préférable.

FIN DE SIECLE, UP TO DATE, variété créée en 1897. —

Tubercules oblongs et plats, peau jaune foncé et rugueuse ; chair blanche et farineuse ; yeux peu nombreux larges et superficiels, donne une germination irrégulière ; le plant de 30 à 60 grammes mis par poquets de 2 est préférable. Elle est avantageusement remplacée par la PEPO.

KING EDWARD, d'origine Anglaise créée en 1904. —

Tubercules longs, oblongs, peau jaune panachée de rouge vif à l'emplacement des yeux qui sont larges et superficiels. Le plant de 30 à 50 grammes est préférable. Chair blanché et aqueuse. Demande des terres légères.

JULIE BRETONNE. — Tubercules très longs recourbés à la partie inférieure, yeux rares et superficiels ; chair blanche et farineuse. Le plant de 30 à 50 grammes est préférable.

ROSA HOLLANDE ROSE, variété créée en 1905. — Tubercules longs, une extrémité pointue et recourbée, peau fine et de couleur saumonée, yeux rares et superficiels, chair jaune foncée très ferme et de qualité supérieure, se tenant très bien à la cuisson. Le plant de 30 à 60 grammes est préférable.

Elle est très exigeante comme terrain.

ODENWALDER (Davaine), d'origine Allemande créée en 1914. —

Tubercules violets de forme arrondie et légèrement aplatie à la partie inférieure, chair jaune très farineuse de bonne qualité et de bonne conservation. Le plant de 80 à 120 grammes est préférable. Demande des terres franches ; très rustique à la maladie et à la dégénérescence.

INDUSTRIE, créée en 1904. — Tubercules jaunes ; chair jaune de qualité moyenne pour la consommation ; mais de parfaite qualité pour l'engraissement du bétail ; yeux larges et légèrement enfouis donnant une germination franche et vigoureuse. Le plant de 80 à 120 grammes est préférable. Elle est très résistante à l'humidité et préfère des terres lourdes où elle arrive à donner de gros rendements.

INSTITUT DE BEAUVAIS, créée en 1884. —

Tubercules ronds et plats, peau blanche, le plant de 80 à 120 grammes est préférable. Chair blanche et farineuse, très fragile à l'humidité et à la dégénérescence, elle demande à être renouvelée tous les deux ans. Le sulfatage est nécessaire pour cette variété.

RONDE JAUNE, créée en 1891. —

Tubercules ronds, yeux larges et légèrement prononcés. Le plant de 80 à 120 grammes est préférable ; demande de préférence des terres lourdes et humides. Sa chair jaune et farineuse est de bonne qualité. Très résistante à l'humidité et à la maladie.

ETOILE DU NORD, ROOD-STAR, origine Hollandaise créée en 1913. —

Tubercules ronds et oblongs, yeux peu enfoncés, chair jaune très ferme. Très résistante à l'humidité et aux maladies. Le plant de 60 à 100 grammes est préférable.

SAUCISSE ROUGE DE BRETAGNE, créée en 1867. —

Tubercules longs et oblongs parfois ronds. Chair jaune de parfaite qualité et de bonne conservation. Très fragile à l'humidité, elle est avantageusement remplacée par la ROBYNS et l'ETOILE DU NORD. Il faut éviter une fumure trop fraîche.

ROBYNS, d'origine Hollandaise créée en 1924. —

Tubercules prenant la forme d'une poire ; peau rugueuse, rouge foncé ; yeux peu nombreux, larges et superficiels. Variété très rustique aux intempéries et à la maladie ; chair jaune et farineuse. Le plant de 40 à 80 grammes est préférable. Demande de préférence des terres lourdes et humides.

MERVEILLE D'AMÉRIQUE. —

Tubercules ronds, rouge foncé, yeux nombreux et prononcés, chair blanche et farineuse présentant un anneau rose violacé ; très fragile à l'humidité, elle demande des terres légères et perméables où elle arrive à donner de bons rendements. Le plant de 80 à 120 grammes est préférable.

CHARDONNE, créée en 1855. —

Tubercules ronds ; les yeux nombreux se trouvent au fond de dépressions profondes. Chair jaune et ferme de qualité médiocre pour la consommation, mais de parfaite qualité pour la nourriture du bétail.

Peu difficile comme terrain, elle préfère des terres lourdes. Le plant de 80 à 120 grammes est préférable.

PROFESSEUR WOLTMANN, créée en 1900. — Tubercules rouges pâles parfois rugueux, de forme irrégulières. Yeux nombreux et enfoncés, chair blanche. De qualité inférieure pour la consommation, elle est parfaite pour la féculerie et pour la nourriture du bétail. Demande des terres lourdes et humides. Le plant de 80 à 120 grammes est préférable.

PRESIDENT KRUGER, d'origine Allemande. — Tubercules ronds, peau rugueuse et brunâtre, yeux peu nombreux et superficiels, chair blanche et ferme. Très rustique, elle préfère des terres lourdes et humides. Le plant de 80 à 100 grammes est préférable.

PEPO (Fin de Siècle Allemande ou Polonaise), créée en 1925. — Tubercules oblongs, prenant parfois une forme presque ronde et bossuée, peau blanche et rugueuse, yeux légèrement enfouis, de parfaite qualité pour la féculerie et pour l'engraissement du bétail. Très rustique à la maladie et à la dégénérescence, elle demande des terres lourdes et humides. Très gourmande d'engrais potassiques et phosphoriques.

GEANTE BLANCHE, créée en 1902. — Tubercules oblongs, parfois ronds, de forme irrégulière par les années humides, yeux larges et peu enfouis, peau blanche parsemée de striures violettes à l'emplacement des yeux, chair blanche et farineuse. Demande des terres lourdes et humides où elle a donné des rendements supérieurs à 40.000 kgs. Le plant de 120 à 160 grammes est préférable.

FAVORITE, d'origine Allemande créée en 1921. — Tubercules oblongs parfois ronds, peau violet foncé, yeux larges et prononcés, chair jaune et farineuse et de bonne qualité pour la consommation, de bonne conservation. Demande une terre profonde et gardant l'humidité.

Très rustique à la maladie et à la dégénérescence elle demande à être connue. Le plant préférable est de 100 à 150 grammes.

PROFESSEUR MAERKER, d'origine Allemande créée en 1891. — Tubercules ronds parfois oblongs, yeux peu profonds, chair d'un blanc verdâtre et granulé ; de qualité médiocre pour la consommation, mais parfaite pour la nourriture du bétail. Demande des terres lourdes et humides. Elle est très résistante à la maladie. Le plant de 60 à 100 grammes est préférable.

GEANTE BLEUE, d'origine Allemande, créée en 1891. — Tubercules oblongs et de forme irrégulière, peau violet foncé, yeux larges et prononcés, germination franche et vigoureuse, chair blanche et farineuse. Demande plus que toutes autres des terres lourdes et humides ou elle arrivera à donner des rendements supérieurs à 40.000 kgs. Le plant de 100 à 150 grammes sera préférable.

Nous nous tenons à la disposition de nos clients pour leur faire parvenir gratuitement notre catalogue complet donnant toutes les indications sur la culture de la pomme de terre et sur les engrais nécessaires à chaque variété.

Nous pouvons vous fournir des plants sélectionnés sur pied et officiellement contrôlés de la région de l'**INSTITUT DE BEAUVAIS**, en sacs de 50 kgs plombés, avec certificat officiel de contrôle.

Pommes de Terre de Semence

BRETAGNE AGRICOLE

LÉON-TRÉCOR & CORNOUAILLE

5, Rue Pasteur

GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

Reg. du Commerce, Guingamp

N° Analytique : 1162
N° Chronologique : 107



Chèques Postaux :

Rennes, 12349

Spécialité de Semences en toutes les Variétés
Bretonnes, garanties d'origine,
puisées dans les meilleures cultures de Bretagne

Directeur du Service des Ventes :

M. LAFARGE

6, Croix des Places

LIMOGES (Haute-Vienne)

TÉLÉPHONE : LIMOGES 15-03

Pommes de Terre de Semence

BRETAGNE AGRICOLE

LÉON-TRÉCOR & CORNOUAILLE

5, Rue Pasteur

GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

Registre du Commerce, Guingamp

N° Analytique : 1162
N° Chronologique : 107
Chèques Postaux : Rennes, 12349

Spécialité de Semences en toutes les Variétés
Bretonnes, garanties d'origine,
puisées dans les meilleures cultures de Bretagne

Directeur du Service des Ventes :

M. LAFARGE

6, Croix des Places

LIMOGES (Haute-Vienne)

TÉLÉPHONE : LIMOGES 15-03

Variétés Potagères

Cultivées en culture maraîchère

Ordre de précocité :

- Kamm-Melen** (ROSCOFF) Les 100 kilos, Fr.
Très hâtive. Tubercules légèrement courbés, lisses, yeux superficiels. Chair jaune foncé. Fanés courtes. Bons rendements.
- Royale Kidney** (MAYETTE, STRAZEELE) Les 100 kilos, Fr.
Tubercules longs, lisses, méplats. Chair jaune, productive.
- Idéale** Les 100 kilos, Fr.
Variété hollandaise acclimatée en Bretagne. Hâtive, rustique. Chair jaune. Excellents rendements.
- Eerstelingen** Les 100 kilos, Fr.
Hâtive. Tubercules longs. Chair jaune, appréciée. Productive.
- Jaune de Hollande** (QUARANTAINE DE LA HALLE) Les 100 kilos, Fr.
Très hâtive. Tubercules longs, lisses, courbés ; yeux superficiels. Chair jaune. Très appréciée. Excellents rendements.
- Rosa** (HOLLANDE ROSE) Les 100 kilos, Fr.
Variété des Ardennes. Mi-hâtive. Tubercules, longs, lisses, sans trous ; peau rose ; chair jaune foncé. La plus appréciée en cuisine. Bons rendements moyens.

Variétés Potagères

Cultivées en culture maraîchère et en grande culture

Ordre de précocité :

- Early Rose** Les 100 kilos, Fr.
Hâtive. Tubercules longs, peau rose ; chair blanche et fine. Demande une terre légère, chaudement exposée. S'impose comme primeur pour la culture en plein champ.
- Fluke Géante Saint-Malo** Les 100 kilos, Fr.
Précoce, rustique ; de grand rendement. Chair crème. Se prête à tous les usages culinaires. Recommandée comme primeur pour la grande culture.
- King Edward** Les 100 kilos, Fr.
Hâtive. Tubercules longs, lisses, peau jaune, tachetés de rouge. Chair crème. Excellents rendements.

— 5 —

Conditionnement des livraisons. — Marchandise saine, loyale et marchande ; sans mélange et sans grenaille. Toiles perdues. Sur wagon, départ Bretagne. Réduction de 6 fr. au 100 kilos pour chargements faits en vrac. Sur demande de l'acheteur, paillage et cartonnage des wagons pour protéger contre les gelées, opération facturée 90 fr. Paiement en notre disposition à 15-20 jours de date de chargement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute affaire traitée, même conclue, ne nous engage que sauf bonnes références. Les renseignements nous étant remis à titre uniquement confidentiels, nous nous réservons faculté, le cas échéant, d'exiger paiement préalable, sans escompte, sous huitaine de mise en demeure, sans jamais être tenus de produire justification de cette mesure.

Nos marchandises sont prises et agréées gare départ ; même en cas d'expédition franco, elles voyagent aux risques et périls du destinataire. Elles sont payables à Guingamp. Nos traites ne font pas dérogation à cette clause.

Nos plants sont garantis de qualité loyale et marchande ; notre responsabilité cesse d'être engagée sitôt livraison prise par l'acheteur.

En cas de contestation reconnue fondée, nous ne saurions être tenus qu'à la reprise pure et simple de la marchandise, sans indemnité possible pour le client.

Toute confirmation doit émaner directement de la Maison, la signature d'un Agent ou Représentant n'ayant pas qualité pour nous engager.

Les encaissements sont faits directement par la Maison et aucun paiement ne doit être effectué entre les mains de nos agents, sauf indications contraires données sur facture.

En cas de contestations, le Tribunal de Guingamp sera seul compétent, même s'il y a pluralité de défendeurs. Nos contractants s'interdisent de nous assigner par voie d'appel en garantie.

Nos semences sont issues des meilleures cultures de la Bretagne et réunissent toutes qualités de vigueur, de force germinative et prolifique.

Notre Maison tient à faire honneur à la renommée que lui ont consacrée ses marchandises de choix, ses livraisons toujours parfaites.

Soucieux de vos intérêts, n'effectuez jamais vos achats de pommes de terre de semence sans nous avoir consultés.

Ronde Jaune	Les 100 kilos, Fr.
Hâtive. Bonne variété courante, de bon rendement.	
Early Jersey	Les 100 kilos, Fr.
Un peu moins précoce que l'Early Rose. Peau marbrée, chair crème. Rendements plus élevés. Recommandée pour essais.	
Fin de Siècle (UP TO DATE)	Les 100 kilos, Fr.
Mi-hâtive ; gros tubercules oblongs ; chair blanche ; yeux superficiels. Rendements élevés.	
Abondance de Montvilliers (OHM PAUL)	Les 100 kilos, Fr.
Demi-hâtive. Chair jaune ; qualité appréciée ; de bonne conservation. Sujet régénéré en Bretagne, donnant de forts rendements.	
Saucisse de Bretagne	Les 100 kilos, Fr.
Mi-hâtive. Tubercules oblongs, méplats, lisses ; peau rouge vif. Chair jaune. Très estimée. Bons rendements.	
Magnum-Bonum	Les 100 kilos, Fr.
Mi-hâtive, tubercules longs, en cylindre, yeux superficiels. Chair blanche, de conservation. Bons rendements.	

Variétés Potagères, Industrielles et Fourragères

Pour grande culture

Ordre de précocité :

Institut de Beauvais	Les 100 kilos, Fr.
Variété très répandue et connue pour ses bons rendements. Mi-tardive. Tubercules, gros, aplatis, yeux légèrement rosés. Chair blanche, farineuse.	
Merveille d'Amérique (ROUGE AMÉRICAINE)	Les 100 kilos, Fr.
Tardive. Gros tubercules rouge foncé ; yeux profonds. Chair crème. Grands rendements.	
Etoile du Nord (ROUDE STAR)	Les 100 kilos, Fr.
Tardive. Vigoureuse. Tubercules ronds, peau rouge, chair jaune. De grand rendement.	
Andréa	Les 100 kilos, Fr.
Tardive. Gros tubercules oblongs, presque ronds. Chair jaune foncé. Bonne qualité courante. Grands rendements.	
Populaire	Les 100 kilos, Fr.
Mi-tardive ; rustique. Chair jaune, ferme. Productive.	

Mondiale	Les 100 kilos, Fr.
Mi-tardive. Gros tubercules. Chair jaune foncé. Qualité moyenne. Bons rendements.	
Sélecta	Les 100 kilos, Fr.
Tardive. Type Industrie, mais yeux moins enfoncés. Chair jaune. Bons rendements.	
Industrie (SAFRAN)	Les 100 kilos, Fr.
Tardive. Ronde ; yeux profonds. Chair jaune foncé. Variété vigoureuse, donnant de bons rendements.	
Chardon	Les 100 kilos, Fr.
Tardive. Ronde ; yeux enfoncés. Chair jaune foncé. Grands rendements.	
Wohltmann (ROUGE DU SOISSONNAIS)	Les 100 kilos, Fr.
Tardive ; rustique. Forme irrégulière. Chair crème. Productive.	
Richter's Imperator	Les 100 kilos, Fr.
Vieille variété de grand mérite que l'on rencontre assez difficilement pure et vigoureuse, ce qui amène la culture à la délaissier. Tardive ; tubercules oblongs ; chair blanche. Gros rendements.	
Président Kruger	Les 100 kilos, Fr.
Mi-tardive. Rustique. Peau un peu rugueuse, légèrement rosée. Chair blanche. De bonne conservation, mais ne pas manipuler en fin de saison. Réussit en terrains ingrats. Excellents rendements.	
KELT (OBTENTION BRETONNE)	Les 100 kilos, Fr.
Variété tardive, très vigoureuse. Chair crème, tenant à la cuisson. Absolument réfractaire aux maladies. Produit de très bons rendements. Sujet en vulgarisation qui s'impose comme essai à toute culture qu'atteint la maladie.	
Géante Blanche à grand rendement	Les 100 kilos, Fr.
Tardive, pour grande culture. Gros tubercules longs, oblongs ; yeux violacés ; Chair blanche, presque crème. Ne craint pas les terrains humides. Rusticité presque égale à celle de la Géante Bleue dont elle est une variation accidentelle ou étudiée améliorée en qualité. Produit les plus gros rendements.	
Professeur Maercker	Les 100 kilos, Fr.
Tardive. Chair blanche. Bonne teneur en fécule. Forts rendements.	
Géante Bleue	Les 100 kilos, Fr.
Très tardive. Peau violet foncé. La plus recommandable à cultiver pour le bétail. Réussit généralement en tous terrains.	

LES PLANTS DE

Pommes de Terre de Bretagne s'imposent

parce qu'aucune autre provenance ne les égale. Ils ont l'avantage d'assurer à l'agriculteur, avec un plant peu coûteux, la même fumure et la même main-d'œuvre,

des rendements supérieurs

Ne jetez pas ce catalogue

**il renferme des indications qui vous
seront utiles**

Syndicat de Défense de la Production Régionale
des Semences Bretonnes de Pommes de Terre

□ □ □

Guingamp, le 17 Janvier 1935.

CONVOCAATION

M

Blé, céréales ne se vendent plus. L'élevage ne rapporte plus. Tous les produits de la ferme se vendent mal.

Il vous reste un produit avantageux : LA POMME DE TERRE.

La Pomme de Terre vous rapporte parce qu'elle se vend POUR SEMENCE.

Attention ! Le décret du 23 Septembre 1934, dont l'usage sera obligatoire la saison prochaine, ne permettra plus de vendre vos pommes de terre POUR SEMENCE.

VOUS NE POUVEZ PAS ACCEPTER CELA, qui serait votre RUINE !

Il faut donc vous conformer aux prescriptions de ce décret.

Pour cela, il faut vous grouper, producteurs et commerçants en semence dont les intérêts sont partagés, en fondant le SYNDICAT DE DÉFENSE DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DES SEMENCES BRETONNES DE POMMES DE TERRE.

Sans aucuns frais à supporter, vous aurez sauvegardé votre production de pommes de terre qui a acquis, par toute la France, la meilleure renommée.

Assistez sans faute à la réunion de constitution qui aura lieu SAMEDI 19 JANVIER, à deux heures précises, à Guingamp, Restaurant des Halles.

Jamais votre gagne-pain ne fut pareillement menacé. Jamais vous n'aurez pareille occasion de le défendre.

Pour le Bureau provisoire :

G. MAZÉAS.

MODÈLE DE STATUTS D'UN SYNDICAT DE PRODUCTEURS DE SEMENCES DE POMMES DE TERRE

Article premier. - Entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts, il est formé un Syndicat professionnel agricole régi par la loi du 25 février 1927 et les dispositions ci-après.

Article 2. - Le Syndicat prend le nom de

Son siège est établi à _____ il pourra être changé sur simple décision du Conseil d'administration.

Sa durée est illimitée.

OBJET DU SYNDICAT

Article 3. - Le Syndicat a pour objet :

de faciliter à ses membres la production et la sélection des pommes de terre destinées à la semence et soumises au contrôle officiel sur pied institué par l'arrêté ministériel du 13 avril 1934 ;

de pratiquer le contrôle syndical et de collaborer au contrôle régional institué par le dit arrêté ;

de guider ses membres dans le choix des variétés à cultiver ;

de prêter son entremise gratuite pour la vente des plants provenant exclusivement des cultures de ses adhérents, en conformité des dispositions du décret du 23 septembre 1934 et de l'arrêté du 16 octobre 1934 concernant le commerce des plants de pommes de terre ;

de favoriser cette vente par recherches de débouchés, annonces, publications, groupements de commandes et d'expéditions, sans pouvoir l'opérer sous son nom et sa responsabilité ;

d'acheter pour les répartir, louer ou prêter à ses membres tous les objets nécessaires à la production des plants de pommes de terre : plants sélectionnés, engrais, produits, machines, etc. ;

de faciliter les relations entre acheteurs et vendeurs et de donner des avis sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à sa spécialité.

AIRE GÉOGRAPHIQUE

Article 4. - Le Syndicat exerce son action sur les cantons (ou les communes) de.....

CONSTITUTION DU SYNDICAT

Article 5. - Peuvent faire partie du Syndicat tous les agriculteurs produisant des plants de pommes de terre dans la circonscription territoriale indiquée ci-dessus.

Pour devenir membre du Syndicat après sa constitution, il faut être présenté par deux sociétaires et agréé par le Conseil d'administration.

Article 6. - Les membres du Syndicat s'engagent à se soumettre aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 avril 1934 et du règlement technique relatif à son application.

Article 7. - Tout syndiqué qui manque à ces engagements est passible d'une amende pouvant aller de àfrancs En cas de récidive l'amende peut être doublée

Article 8. - Tout sociétaire reste membre du Syndicat tant qu'il n'a pas donné sa démission par écrit au Président.

L'exclusion peut être prononcée par le Conseil d'administration La déconfiture, une condamnation entachant l'honorabilité, le défaut de paiement des cotisations ou autres sommes dues au Syndicat, le fait de faire profiter un tiers des avantages du Syndicat, entraînent de plein droit l'exclusion L'exclusion peut être également prononcée contre tout syndiqué qui ne se conforme pas aux dispositions des présents statuts et aux clauses du règlement intérieur.

Tout membre démissionnaire ou exclu reste tenu du paiement des amendes dont il peut être redevable et du paiement de la cotisation afférente aux six mois qui suivent la démission ou l'exclusion. Il perd tous ses droits au patrimoine social.

ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Article 9. - Le Syndicat est administré par un Conseil d'administration composé de membres élus en Assemblée générale, à la majorité des suffrages exprimés, pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'administration élit dans son sein un bureau qui comprend :

Un président ;

Un vice-président ;

Un secrétaire-trésorier ;

.. assesseurs.

Ce bureau est également élu pour 3 ans.

Peuvent seuls faire partie du Conseil d'administration et par conséquent du Bureau, les agriculteurs exploitants ou ayant exploité pendant au moins un an, à l'exclusion de tout syndiqué exerçant une profession patentée Le Conseil et le Bureau peuvent entendre à titre de conseiller technique toute personne qualifiée.

Article 10. - Le Président dirige les travaux du Syndicat, ordonne les convocations, ordonnance les dépenses, préside les réunions du Bureau, les séances du Conseil d'administration et les Assemblées générales Il représente le Syndicat en justice et agit en son nom dans tous les actes de la vie civile En cas de partage, sa voix est prépondérante.

Le Vice-Président remplace le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Secrétaire-Trésorier assure les fonctions de secrétaire et celles de trésorier. Comme secrétaire il fait les convocations sur l'ordre du Président, rédige les procès-verbaux, tient la correspondance Comme trésorier, il reçoit les cotisations, encaisse les sommes pouvant revenir au Syndicat à un titre quelconque, effectue le paiement des sommes dues par le Syndicat, frais de secrétariat, de contrôle, etc.. Il établit chaque année la situation financière qu'après visa du Président, il présente à l'Assemblée générale qui lui donne quitus.

Article 11. - Les membres du Bureau ne contractent, du fait de leur gestion, aucune obligation personnelle envers les syndiqués, les acheteurs et les tiers Ils ne répondent que de leur mandat.

Article 12. - En cas de décès ou de démission d'un ou plusieurs membres du Conseil d'administration avant l'expiration de leur mandat, il est pourvu à leur remplacement lors de la plus prochaine Assemblée générale.

En cas de décès ou de démission d'un membre du Bureau, le Conseil d'administration pouvoit à son remplacement provisoire.

Article 13. - Le Syndicat tient, sur convocation du Président, deux Assemblées générales par an, la première avant la plantation, la deuxième après la récolte des pommes de terre.

Ces Assemblées pour être valables, doivent réunir le tiers plus un des membres du Syndicat. Toute absence non motivée est passible d'une amende de francs.

C'est dans la première de ces Assemblées que sont approuvés les comptes de l'exercice, qu'est voté le budget et que se font les élections.

Les convocations à l'Assemblée générale doivent être envoyées trois jours francs avant la date fixée et indiquer les questions à l'ordre du jour.

Le Président peut convoquer le Syndicat en Assemblée générale extraordinaire chaque fois que le Bureau le juge nécessaire ou lorsque le tiers des membres le demande. Les Assemblées générales extraordinaires sont tenues dans les mêmes formes que les Assemblées générales ordinaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Article 14. - Le patrimoine du Syndicat est formé par :

1. Les cotisations de ses membres ;
2. Le produit des droits d'entrée perçus sur les nouveaux adhérents, droits dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration ;
3. Des subventions, dons et legs qui peuvent lui être consentis par les collectivités ou les particuliers ;
4. De recettes diverses de toute nature, telles que produits de la vente de plombs de garantie, etc..
5. Du matériel, approvisionnements de toute nature, etc... appartenant au Syndicat.

Article 15. - Chaque membre du Syndicat est tenu au paiement d'une cotisation fixe de francs par an, et d'une cotisation variable, proportionnelle à l'importance des cultures contrôlées, et fixée chaque année par le Conseil d'administration.

Il doit en outre, s'engager à supporter sa part proportionnelle dans les dépenses de toute nature que peut entraîner la lutte contre les ennemis des cultures.

MARQUE SYNDICALE

Article 16. - Le Syndicat peut déposer, en remplissant les formalités prévues par l'article 2 de la loi du 28 juin 1857, modifiée par la loi du 3 mai 1890, sa marque ou label. Il peut dès lors en revendiquer la propriété exclusive dans les conditions de ladite loi.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 17. - Un règlement intérieur élaboré par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale précise :

1. **Au point de vue financier**, le mode d'établissement de répartition et de perception de la cotisation variable, et éventuellement des diverses dépenses rendues nécessaires pour le contrôle sanitaire, la sélection ou la lutte contre les ennemis des cultures ;
2. **Au point de vue technique**, les modalités relatives à l'organisation du contrôle, de la sélection ou de la défense des cultures ;

3. **Au point de vue pratique**, les modalités relatives à l'exécution des mesures techniques adoptées, ainsi qu'à l'arrachage à la manipulation et à la mise en sacs des tubercules.

MODIFICATIONS AUX STATUTS – DISSOLUTION

Article 18. – Les présents statuts peuvent être révisés, modifiés et complétés par une Assemblée générale. Pour être valable, toute modification doit être approuvée par les trois quarts des membres présents. Elle ne peut être soumise à l'Assemblée générale que sur décision du Conseil d'administration.

Article 19. – La dissolution du Syndicat ne peut être prononcée qu'en Assemblée générale, à la majorité des trois quarts des membres présents.

En cas de dissolution le Conseil d'administration est chargé de la liquidation.

L'actif du Syndicat est versé, par décision de l'Assemblée générale prise à la même majorité, à une œuvre d'intérêt agricole, sans pouvoir en aucun cas être réparti entre les membres adhérents.

ANNEXE

Principales dispositions à insérer dans le règlement intérieur :

1. Planter chaque année sur une surface minimum ($1/3$ d'hectare par exemple) de l'une des variétés indiquées par le Conseil d'administration ;

2. Ne mettre qu'une variété dans un même champ ou à défaut séparer les variétés par une bande de terre d'au moins un mètre de largeur.

Planter les fourrières du champ avec du plant de la même variété, de la même origine et de la même année de sélection que les tubercules plantés en plein champ :

3. Permettre le libre accès de tous les champs aux contrôleurs syndicaux, régionaux ou officiels ;

4. Eliminer des cultures, après le premier passage du contrôleur, les pieds atteints de dégénérescence, ainsi que tous les sujets étrangers à la variété sélectionnée ;

5. Traiter les cultures contre le mildiou (recommandation sinon obligatoire) ;

6. Se soumettre à toutes les instructions de la C. O. C. (indiquées par les contrôleurs syndicaux) en ce qui concerne l'arrachage des tubercules, leur manipulation, leur observation et leur mise en sacs ;

7. Faire plomber les sacs par le contrôleur syndical, seul le bureau disposant de la marque et des plombs.

LA TERRE BRETONNE

DOUAR BREIZ

Organe des Intérêts Agricoles et Commerciaux et du Syndicat de Défense de la Production Régionale des Pommes de Terre de Semence de l'Arrondissement de Guingamp et Cantons limitrophes

TÉLÉPHONE 1-96

Rédaction, Administration, Publicité : 26, Place du Centre, 26, GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

TÉLÉPHONE 1-96



« LA TERRE BRETONNE »
adresse à tous ses abonnés et lecteurs
les meilleurs vœux pour le nouvel an.

ORIGINE, PROVENANCE, Aires de Culture

La question de l'origine des semences et des plants est d'une importance capitale. Elle doit dominer toutes autres considérations. Ne l'oublie-t-on pas trop souvent de nos jours?

« La notion d'origine appliquée à une plante est en corrélation étroite avec un ensemble d'aptitudes de ladite plante, aptitudes qui résultent d'une sorte de modelage, de lent façonnage, par un milieu donné; milieu vivant et non vivant, ce milieu correspondant à une région naturelle telle que peut permettre de la définir sa végétation spontanée rationnellement analysée. Dans cet ordre d'idées, une préoccupation essentielle est celle qui est relative à la délimitation de ces régions naturelles dont les diverses conditions de milieu confèrent aux plantes spontanées ou cultivées qui y croissent un ensemble de propriétés caractéristiques. » Ainsi s'est exprimé le professeur Schribaux, et il disait ailleurs que « l'importance de l'état des semences semble passer avant le choix des variétés ».

Comment ne rapprocherions-nous pas de ces paroles d'un maître qui fait autorité en la matière ce qu'écrivait le professeur Quantier, le savant agronome hollandais? « Les qualités acquises dans le milieu d'origine semblent se maintenir durant la première année; elles se perdent ensuite d'autant plus vite que la station où s'est effectuée la plantation diffère plus sous certains égards de celle d'où la semence a été tirée. »

Voici deux points nettement acquis et qui ne font que confirmer les dires de deux savants réputés :

1° Il existe des régions naturelles où les qualités d'une plante donnée se transmettent presque intégralement de génération en génération;

2° En dehors de ces régions naturelles privilégiées, les qualités acquises dans ces régions se perdent plus ou moins vite, autrement dit il y a dégénérescence.

Ce sont des faits reconnus par une longue expérience et il en découle que toute sélection effectuée en dehors de ces régions privilégiées par tout un ensemble de facteurs extérieurs, dont d'ailleurs un certain nombre nous échappe, est appelée à un échec — plus ou moins total. Mais il ne faut pas oublier que chaque variété possède un

tempérament propre, ce qui restreint considérablement les limites de la station d'origine : aussi voyons-nous une sorte de spécialisation dans la culture d'une plante donnée — tel centre est reconnu particulièrement favorable à telle variété donnée. C'est ce que nous rencontrons pour les pommes de terre de plant où il existe des régions à Institut de Beauvais, d'autres à Saucisse, d'autres encore à variétés féculières de telle ou telle variété. C'est le résultat d'une patiente expérimentation et on ne saurait forcer la nature impunément. Qu'aucune adaptation ne soit possible, il serait bien imprudent de l'affirmer. Cependant, il est certain que dans l'acclimatation de variétés nouvelles il se produit assez souvent non pas une dégénérescence du fait du dépaysement, mais une transformation des qualités existant dans la station d'origine sans que le résultat définitif soit à condamner forcément. N'est-ce pas de cette façon d'ailleurs, sans aller jusqu'à parler de mutation, que se sont créées ces races dont beaucoup ont été conservées en raison de leurs mérites?

Ces constatations sont beaucoup plus marquées quand on considère non des semences mais des tubercules comme les plants de pommes de terre qui sont des parties détachées du pied mère dont elles sont pour ainsi dire le prolongement et qui, de ce fait, sont beaucoup plus sensibles aux influences du milieu.

Il y a lieu d'envisager, lorsqu'on s'adresse à une origine bien déterminée, si la région où l'on se propose d'utiliser les plants peut répondre aux exigences de tempérament de la variété choisie. Cette notion de tempérament qui englobe la rusticité, la résistance aux maladies, les exigences culturales entre autres, détermine ce qu'on peut appeler l'aire de culture. Elle est fonction de la faculté d'adaptation. Il est regrettable que des cartes ne fixent pas les limites de ces aires en se basant sur les résultats obtenus dans les stations d'expérimentation de variétés. Ce serait, sans aucun doute, un travail du plus grand intérêt pour l'agriculture, car de la sorte il est facile de représenter de façon bien claire si la culture de telle ou telle variété peut être tentée avec quelque chance de succès, seul moyen de travailler à cette limitation si souhaitable du nombre des variétés à adopter régionalement.

De tout ce qui précède il est facile de déduire que toute estimation de la valeur d'une semence ou d'un plant est, certes, d'un très grand intérêt, mais n'est-ce pas confirmer des faits de notoriété publique?

Que les plants de pommes de terre de Bretagne soient doués d'une remarquable vitalité, manifestation de leur résistance à la dégénérescence, nul doute à ce sujet; les faits probants et combien multiples sont là pour le prouver. Il n'en reste pas moins que les essais effectués suivant les méthodes assez récentes de la radiotellurie, qui permettent de déceler et de mesurer les radiations vitales, sont d'une haute valeur scientifique et méritent une fois de plus en lumière les résultats de l'expérimentation directe. Cependant, quelques réserves doivent être faites sur leur extension dans l'état actuel de nos connaissances et ne serait-ce que la question de l'imprégnation et des actions parasites, on ne saurait encore leur reconnaître qu'une valeur de simple expérience à application pratique encore limitée. Elles supposent aussi une prédisposition naturelle et un sens de la réceptivité d'ordre tout personnel qui s'opposent au fait de la variabilité d'appréciation inévitable à la généralisation d'appli-

Lettre d'un Paysan

Y a longtemps que je n'ai pas pris la plume pour bavarder un peu avec vous. Dame! Je suis un paysan plus souvent aux champs que le nez sur l'encrier!

Y s'en est passé des choses depuis ma dernière lettre! J' parle pas d'la politique qu'a beau changer plus ça reste la même chose, ni des sanctions pour lesquelles personne n'a encore demandé mon avis. Non, j' parle du décret sur les patates. Y a pas à dire, il est bon l'décret, et quand c'est que j'ai lu au Journal Officiel (c'est vrai, j'ai oublié d'vous dire que j'lis le Journal Officiel d'puis que j'suis élu conseiller municipal), j'me suis dit comme ça : « V'là une bonne loi, comme ça on s'ra sûr des patates qu'on r'cevra! »

Voire... mes gars! Moi, tout bête, j'croisais qu'une loi c'était fait pour qu'tout le monde y obéisse! Ben, je m'suis trompé. J'ai vu ça quand c'est qu'des acheteurs sont venus pour acheter des patates.

Faut vous dire que j'fais pas mal, mais c'que j'ai surtout c'est la Hollande, la Pêche-Muizen (la Bintje, comme dit l'décret) et l'Industrie.

Alors, j'ai chargé mes patates et j'ai porté deux charrettes au Percheron, un marchand à qui j'vends presque tout. Moi, j'lière bien : je r'tire les grenailles, les coupées. Le Percheron y m'dit :

— Elle est belle, ta patate; mets-la dans l'trieur.

J'ai vidé mes sacs dans l'trieur, une grande machine inventée par un vieux d'la patate, du côté de Guingamp, et qui tourne nuit. Ah! ben, mes amis, je r'connais pas mes patates après ça. La poussière était tombée de d'ssus, et puis v'là qu'ça les trait par grosseurs qui tombaient chacune dans son sac.

— Ça, que j'dis, c'est du beau travail! Ben, l'client qui r'cevra mes patates y s'ra

content, et sûr que s'y m'connassait y m'offrirait une bonne bouteille!

En rentrant chez moi, j'rencontre mon cousin Yann qu'a sa ferme à côté. Y m'dit comme ça :

— Dis donc, Yvon, j'ai vendu mes pommes de terre et on m'a donné des sacs pour les mettre.

— Ah! oui, que j'dis. Et quoi qu't'as vendu?

— Un peu de tout, qu'y m'dit : d'la Hollande, d'la Bintje et d' l'Industrie. Tu viendras m'aider? qu'y m'dit.

— Ben, oui, j'veux bien, qu'y j'y dis.

Alors donc j'suis allé aider Yann. Et puis j'vois sur les sacs du cousin qu'ses pommes de terre étaient améliorées par la radio.

— Quoi? que j'lui dis. T'as porté tes patates au dispensaire comme l'gars à la Marryonne qu'a l'mal de poitrine? Ou bien c'est-y qu't'as la T. S. F. dans ta grange?

— Moi, m'dit Yann, on m'a dit de mettre les patates dans les sacs-là. J'les mets.

— Mais, qu'y j'y dis, c'est-y vraiment honnête? Tu sais qu'y a pas d'radio ni d'terruquerie à améliorer les patates, qui sont comme les miennes et comme celles de notre voisin Lagadec!

— Moi, que m'dit Yann, si j'avais pas eu ces sacs qu'sont très beaux, marqués en noir et marqués en rouge, sans y faire attention. Moi, j'ai trompé personne et si l'type à la terruquerie qui fait la radio aux patates trompe son monde, y s'en expliquera avec le diable!

« D'ailleurs, continue l'cousin Yann, le Lagadec, j'y ai donné la main, moi aussi, à empêcher ses pommes de terre. Tu sais pas? Lui y faisait autre chose; lui y mettait d'ssus des étiquettes. Il a, comme tout le monde dans l'pays, trois espèces : Hollande, Bintje, Industrie. Alors, comme j'sais lire, j'y dis, au Lagadec : « Dis donc, farceur, est-ce que t'as jamais été curé? » qu'y j'y dis. Y m'fit des yeux comme les vaches. « Pourquoi? » qu'y m'dit. « Parce que, fripon, qu'y j'y dis, tu l'y connais pour baptiser tes patates! »

« Y en avait des noms sur ses trois sortes de patates! Des noms de saints, des noms de filles, la Belle d'ici, la Belle de là! Y avait le Saint-Jean, y avait la fille Andréa, la fille Julie, une autre qu'était Populaire, une autre qu'avait plus d'reputation encore puisqu'elle était Mondiale! Et puis la Belle de Fontenay, la Belle de Juillet et aussi la Belle de Mai qu'y avait d'ssus Sterling! »

— Mais non, mon vieux Yann, c'est Eerstelingen que tu as lu. Alors, il en a, Lagadec, des Eerstelingen, des Belle de Fontenay et tous ces noms de jolies filles que l'aurais bien plus rigolé à mettre dans les sacs?

— J'peux te l'dire à toi, Yvon, Lagadec y n'a que trois sortes comme nous, comme tout le village. Seulement y a des gens qu'ont d'instruction et qu'ont l'esprit inventif. Alors y trouvent à mettre sur leurs étiquettes des noms qu'attirent les clients comme le miel attire les mouches.

— Vois-tu, mon pauvre ami, y en a encore des flibustiers et des coquins sur terre! Qu'est-ce qu'y foutent donc, les types du décret, pour laisser embobiner de pauv' coïtons comm' nous d'la Drôme, d' l'Aveyron ou d' l'Ariège, qui, par qu'y a d'la terruquerie ou d' la radio sur l'sac, ou des noms d'jolies filles sur les étiquettes, vont payer leurs patates plus cher et qu'y vont croire que nous on a la radio dans nos champs!

« Au fond, tu sais, nous on n'est pas malins, nous les cultivateurs qu'il faut trimer dur. Et quand on le dira, Yann, que l'es bête comme tes pieds, c'est vrai, mais tu

René BARRIER,
Ingénieur agronome.

Considérations

sur le

Décret du 23 Septembre 1934

QUELQUES CRITIQUES

Depuis le mois de septembre, le commerce des pommes de terre de semence est réglementé par un décret, déjà vieux d'un an, mais dont l'application fut reportée d'époque en époque par suite des difficultés que présente l'observation immédiate de ses prescriptions.

Bien que, dans ce décret, certains articles aient soulevé de judicieuses critiques, que nous exposerons plus loin, il faut reconnaître que son opportunité ne peut être discutée.

A première vue, il apparaît que ses promoteurs ont considéré de manière trop exclusive les points de vue des acheteurs de semence spécialisés dans la culture maraîchère et la production de primeurs ou des régions cultivant la pomme de terre industriellement, pays de féculeries par exemple, en lesquels la plantation est surtout mécanique.

Calibrages. — C'est pour ces acheteurs qui, pour la plupart, s'approvisionnent à l'étranger, qu'a été réservée de façon trop exclusive l'interprétation du mot « calibre ».

L'écart par trop restreint dans la tolérance qui limite les grosseurs minimum et maximum, principalement dans les variétés rondes, rend la vente en pommes de terre calibrées dangereuse, parce qu'elle expose à des contestations sans fondement, favorables aux acheteurs de moralité douteuse, et, d'autre part, cet écart majoré trop considérablement les prix de revient de la marchandise.

La définition qui en est faite, dans le décret même, n'est généralement pas comprise des acheteurs, et il serait utile que ce texte soit simplifié au plus tôt. Nous le relevons en ces termes au *Journal Officiel* :

Titre II du décret, paragraphe 4.
« Le calibre doit être exprimé par les poids minimum et maximum des tubercules livrés ainsi que par leur poids moyen, étant entendu que poids minimum et poids maximum ne devront pas différer du poids moyen de plus de 20 pour 100 pour les tubercules ronds, de plus de 30 pour 100 pour les tubercules longs; ces tolérances étant toutefois portées à 25 pour 100 et 35 pour 100 lorsque le poids moyen des tubercules est inférieur à 65 grammes.

« Aux termes du présent décret on entend par tubercules ronds les tubercules dont le diamètre maximum est au moins égal aux trois quarts de leur longueur, c'est-à-dire à la distance comprise entre l'ombilic et le sommet de la couronne.

« Par tubercules longs, les tubercules dont le diamètre est inférieur aux trois quarts de leur longueur ».

Ne simplifierait-on pas le problème en laissant toute liberté aux parties de conclure à un calibre à leur choix, tout en faisant obligation au vendeur d'inscrire les poids convenus, maximum et minimum, sur les étiquettes réglementaires, afin que les droits de l'acheteur soient sauvegardés?

Faut-il, d'autre part, maintenir l'indication de poids moyen? Celui-ci ne saurait avoir, en tout cas, qu'une simple valeur indicative puisqu'il est de réalisation impossible. En effet, suivant que la récolte aura été abondante ou défective, les tubercules seront, dans l'ensemble, gros ou petits. Et le poids moyen, dans toute livraison, se rapprochera du poids maximum si l'ensemble est gros, du poids minimum si l'ensemble est petit.

La réglementation de moyenne de grosseur est absolument à réformer car elle ne protège aucunement les intérêts de l'acheteur. Si l'on prend 100 tubercules de 100 grammes et 200 tubercules de 50 grammes, on obtient 20 kilos de semences donnant une moyenne de 50 grammes, bien que, dans le nombre, il ne se trouve pas un seul tubercule de ce poids.

Ajoutons qu'il est anormal que, pour des pommes de terre triées en grosseurs homogènes déterminées, mais dont les bases ne sont pas celles prévues par la réglementation, par exemple 40 à 120 grammes, non seulement le terme « calibre » soit inter-

dit, mais encore est-on tenu obligatoirement d'indiquer pour ces semences, sur l'étiquette réglementaire, la mention « non calibré ». A tous points de vue, la liberté de conclure à un calibre au choix des parties serait logique, juste, propre à dissiper tous sujets de contestation.

Pureté. — Le minimum de pureté prescrit est de 900 pour 1.000. Vu qu'il y a lieu de laisser à la production le temps nécessaire pour s'organiser, se perfectionner, les pouvoirs publics agiront sagement en usant, pendant quelques années, d'une certaine tolérance sur ce point et en laissant aux centres producteurs de semences le temps qu'il faut pour apporter à leurs produits une amélioration constante et progressive. Il y aura lieu, en outre, de considérer si tel mélange comporte ou non des sujets de la gamme de la variété principale, ce qui constitue un écueil difficilement évitable, ou si les impuretés sont telles qu'il a fallu une négligence coupable, à défaut d'une mauvaise foi, dans les livraisons incriminées.

Provenance. — Il serait souhaitable que dans les centres spécialisés, où la production est régionale, et non départementale, comme la Bretagne, où les greniers des diverses variétés sont situés en des départements divers, la provenance soit indiquée regionalement et non par l'énoncé du département.

Les livraisons composées d'un assortiment de variétés obligent en effet à recourir à plusieurs départements, la condition essentielle de trouver une bonne semence étant de la prendre à la source même de la variété; aussi serait-il logique d'adopter l'indication de provenance : Bretagne. Cette réforme aurait encore pour effet de simplifier le problème pour les localités ou gares d'expédition situées aux confins de deux ou plusieurs départements où se groupent indistinctement, comme à Carhaix par exemple, des récoltes du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, les cultures de ce centre, quels que soient les départements en lesquels se situent les cultures, ayant une valeur absolument identique.

A cette indication régionale, il y aurait lieu d'ajouter l'indication facultative de la provenance locale, par exemple Pontivy, Guingamp, Château-lin, Saint-Malo, ce qui permettrait aux greniers les plus réputés de n'avoir pas leurs produits confondus avec ceux de rayons de leur département qui leur seraient manifestement inférieurs.

Catalogue des espèces et variétés. — Où le décret aura une utilité incontestable, c'est dans la réglementation qu'il a fait des appellations des pommes de terre, lesquelles doivent être obligatoirement celles qui figurent en lettres capitales au catalogue inséré au *Journal Officiel* du 6 janvier 1935.

Grâce à cette réglementation, et à condition qu'il soit exercé, à défaut de répression, une surveillance sévère, on ne verra plus appliquer à une pomme de terre le nom d'une variété tout autre, ainsi que certains fournisseurs l'ont fait couramment. Ce démarquage a permis en particulier de dénommer Eerstelingen la variété Bintje, Belle de Fontenay la Hollande de Roscoff, Richter's Imperator la Professor Enercker, Merveille d'Amérique la Professor Wohltmann, etc. De même on ne verra plus surgir des noms circonstanciés, tels : Finistérienne pour Parnassia, Rose hâtive pour Centifolia ou pour Kerr's Pink, Ronde Blanche pour Professor Maercker, etc.

Catégories de semence. — Les qualifications s'appliquant aux semences sont eux-mêmes réglementés et celles-ci classées en trois qualités, ou catégories, qui sont les suivantes :

- 1° « Semence » s'il s'agit de semence courante;
- 2° « Semence sélectionnée » s'il s'agit de cultures soumises au contrôle officiel;
- 3° « Semence sélectionnée originale » s'il s'agit de pommes de terre récoltées par l'obteneur ou sous sa surveillance directe.

Ces trois qualificatifs seuls sont autorisés à l'exclusion de tous autres, quels qu'ils soient, et tous ceux qui y dérogent sont, dans l'esprit de la loi, passibles de poursuites.

Semences améliorées. — C'est pourquoi on ne peut manquer d'être surpris de voir se continuer des publicités pour semences qualifiées d'« améliorées », de voir se faire

des livraisons en sacs portant l'inscription « améliorées », et plus encore de voir une Chambre d'Agriculture délivrer, sous son timbre, des certificats de garantie d'origine pour « semences améliorées selon méthode radiotellurique ».

Qu'un fournisseur de semences se mette impunément en contravention avec le décret, cela pourrait déjà surprendre. Mais que des organismes constitués par et pour les intérêts agricoles professent l'ignorance d'une réglementation faite en faveur de leurs ressortissants, cela on ne le comprend plus!

Tabercules impropres. Maladies. Insectes.

Quant aux circonstances pouvant prêter à considérer certaines pommes de terre inutilisables pour semence, le décret oublie que l'échouement, les manipulations effectuées au moment où le travail de germination se fait dans les tubercules, les dégermages répétés nécessités par les livraisons d'arrière-saison consécutives à des commandes tardives sont des causes auxquelles le fournisseur est étranger. Cependant, ce sont là matières propres à ouvrir très larges les voies des litiges.

Il en est de même des interprétations auxquelles donnera lieu l'etc. faisant suite aux dégradations faites aux tubercules par certains insectes non nommés.

Si l'on considère que, maintes fois, des destinataires se sont plaints d'avoir reçu des pommes de terre « rongées par le doryphore », lequel, on le sait, ne s'attaque qu'à l'appareil végétatif, tiges et feuilles, on imagine les controverses qui ne manqueront pas de mettre aux prises vendeurs et acheteurs également de bonne foi.

G. MAZÉAS.

SYNDICAT CENTRAL des Agriculteurs de France

FONDÉ EN 1884

42, Rue du Louvre, 42

PARIS (1^{er})

Chèques Postaux : Paris, 168-61

Le Syndicat Central, l'une des plus anciennes et des plus importantes Associations syndicales agricoles, a pour objet général l'étude et la défense des intérêts économiques agricoles et pour but spécial : 1° de créer un lien entre les Agriculteurs disséminés sur tout le territoire; 2° de centraliser les demandes de machines, engrais, semences et toutes matières utiles à l'Agriculture, de manière à faire profiter ses adhérents des remises qu'il obtient, tout en assurant la parfaite loyauté des fournitures; 3° de favoriser la vente des produits agricoles; 4° de donner à ses adhérents des conseils et des renseignements sur toutes les questions relatives aux choses de la culture.

Son action est, à la fois, d'ordre matériel et d'ordre social. D'une part, il procure à ses adhérents la possibilité de réaliser des économies et d'augmenter leurs revenus; d'autre part, il développe les idées de solidarité et d'aide mutuelle en rapprochant le petit cultivateur du grand propriétaire et en provoquant la création de nouveaux groupements agricoles.

Le Syndicat Central a des fournisseurs sur tous les points de la France; il est donc en mesure de faire livrer, avec le minimum de frais de transport, les produits dont ses adhérents ont besoin, quelle que soit la région à laquelle ils appartiennent.

Il possède un service d'assurances, de détaxes, vérification de lettres de voitures; s'occupe du placement du personnel agricole. Son comité de Jurisconsultes donne gratuitement des consultations sur tous les points de droit rural.

Cotisation

Membre souscripteur, 25 francs par an
— fondateur, 30 francs par an
Droit d'entrée (une fois versé) : 5 francs

Un journal mensuel de 48 pages est adressé gratuitement à tous les Membres de l'Association.

pencher aux pau' types qui recevoient les patates qu'y vont croire que tu les as fabriquées à la radio, et tu te consoleras en pensant qu'y a encore quelque part dans l'Aveyron des pieds plus bêtes que ceux de Yann!

« Et l'voisin Layadec, la prochaine fois qu'y viendra au monde, il aura sa vocation toute trouvée puisqu'il a déjà appris à baptiser.

« Seulement, cousin Yann, qu'est-ce qu'y vont faire comme têtes les types qu'y vont recevoir ses trois sortes de patates quand y trouveront toujours la même espèce sous tous les noms? »

— Ce qu'y penseront? Mais tu sais comme moi. Y diront comme ça : les Bretons sont des salauds, des coquins, des voleurs!

— Voilà, mon vieux Yann! Puisqu'on sait lire, ne crois-tu pas qu'on n'rait pas mieux de lui rendre ses sacs vides à ton type, car, au fond, on fait tort à nous-mêmes, à notre production, ou que les gens d'Aveyron, tu sais, y n'reviendront pas?

« J'erois bien avoir dit au cousin les mots qu'y fallait, mais y s'gratte la tête et y s'raivise.

— Dis donc, Yoon, qu'y m'dit, pourquoi pas porter les patates dans ces sacs-là? Qui sait si y aurait pas d'la terruquerie dans les marques des sacs donnant la radio aux pommes de terre qu'on met d'dans? T'es bien sûr qu'les pommes de terre n'peuvent pas être meilleures quand elles sont passées dans ces sacs-là?

— Ah! foutue bête! qu'y j' dis. C'est par'qu'y pensent comme ça qu'les idiots marchent! Y méritent donc bien leurs misères, les pau' types qu'ont bien du mal à gagner leur mangeaille et se laissent prendre aux boniments, les malheureux qui jettent leurs quatre sous par les fenêtres pourvu qu'on leur parle d'un tas d'choses qu'y n'comprennent pas!

« Faut pas croire les gens plus malins qu'y n'sont. Y savent où y a d'bonnes semences, et avantageuses! Seulement, y n'vulent pas d'bonnes semences, y veulent meilleur encore! Alors, le premier qui vient leur raconter d'belles histoires et leur distribuer des patates qu'y dit poussées à la radio y n'en a pas assez pour tout l'monde.

« Aussi j'te parie qu' l'année prochaine, si nous sommes encore en vie, j'te parie une chèque contre une prise qu'nous verrons des savants inventifs vendre des pommes de terre vaccinées contre l'mildiou et des espèces que l'doryphore n'aime pas, tu sais, un peu comme si tu disais des choux qui dégoûtent les chèvres ou des poulets que l'renard y crache dessus.

« Moi, c'qui m'fait l'plus mal au ventre, c'est d'penser qu'y a, parmi les acheteurs, un tas d'idiots aussi bêtes que toi, cousin Yann, et qui raisonnent pareil.

« La morale de tout ça, veux-tu que j'te la dise? Eh bien! c'que j'puis t'dire, c'est qu'y a pas mal de gens qui s'foutent pas mal des lois et qu'on n'leur dit rien. »

Sur no'l'mairie y a écrit Liberté et à côté Egalité. A la prochaine réunion du Conseil Municipal, j'demandrai des explications au maire car, moi, j'comprends bien. Et j'vais m'coucher en vous souhaitant bien l'bonsoir à tous.

C'est égal, j'voudrais bien voir les résultats des patates T. S. F. du cousin Yann!

Yvon LE GALLO.

ACHETEURS!

Ne retardez plus vos achats de pommes de terre de semence. Les variétés précoces seront tôt épuisées; leurs prix monteront au fur et à mesure que les stocks se feront plus rares.

Les variétés tardives elles-mêmes seront bientôt recherchées; leurs prix vont monter. Achetez au plus tôt. Vous aurez meilleurs prix, meilleure marchandise, meilleure levée, meilleurs rendements.

Conseils pour vos Achats de Semences

Nous voici bientôt à l'époque des achats de pommes de terre de semence.

On connaît les abus auxquels ce commerce a prêté dans le passé et, malgré les garanties que les acheteurs devaient trouver dans le décret du 23 septembre 1934, on est obligé de constater que certains fournisseurs, qu'ils soient négociants ou associations professionnelles, n'ont cure de se conformer aux obligations qui leur incombent.

Dans ces conditions, et par esprit de solidarité avec les acheteurs de semences bretonnes, nous nous considérons autorisés à les éclairer et leur permettre de discerner, dans le nombre, les fournisseurs loyaux des brebis galeuses.

Où acheter? — On ne saurait trop conseiller aux acheteurs de s'assurer que les sollicitations dont ils sont l'objet émanent de maisons se conformant strictement aux prescriptions du décret du 23 septembre 1934. Qu'ils veillent en particulier aux appellations non conformes des variétés, qu'ils s'assurent de l'exactitude des provenances et qu'ils repoussent toutes offres portant des qualificatifs autres que ceux qui sont désormais licites, soit les qualités « Semence », « Semence sélectionnée », « Semence originale ». Toutes appellations autres, malgré les certificats de quelque ordre que ce soit, rentrent actuellement dans la catégorie « Semence ». Aux particuliers de s'éclairer, par leurs syndicats, leurs coopératives, leurs associations, sur les sollicitations dont ils sont l'objet et sur la façon qui leur est la plus avantageuse de réaliser leurs approvisionnements.

A quelle époque acheter? — Les besoins de semences étant considérables, la demande va se déclencher en avance sur l'époque habituelle. Vu les stocks peu importants dont dispose la culture et la production seulement moyenne des rendements de l'année, la Bretagne, qui est le grenier français des semences de pommes de terre, disposera d'une quantité bien inférieure à sa production de l'an dernier. Un sérieux raffermissement des cours est inévitable dès que la demande prendra une certaine importance. Selon toute vraisemblance, les semences seront donc beaucoup plus chères en janvier qu'en décembre, en février qu'en janvier.

C'est pourquoi nous ne saurions trop conseiller de s'approvisionner au plus tôt.

Les variétés précoces seront épuisées en février et hors de prix dès janvier. L'Institut de Beauvais elle-même se fera rare en février et les acheteurs de la dernière heure paieront leurs semences beaucoup plus cher que s'ils avaient acheté en décembre. Nous signalons ce mois de décembre comme

époque particulièrement favorable aux achats pour ceux qui ne se sont pas approvisionnés à l'automne.

Bonne conservation, bonne germination et bons rendements. — Les approvisionnements effectués tôt procurent un autre avantage de première importance. Ils permettent de faire voyager les pommes de terre avant qu'elles soient entrées en période de germination active et, n'ayant pas perdu de leur vitalité par un dégermage qui leur est toujours fortement préjudiciable, ces semences ne peuvent que donner des rendements satisfaisants après une germination vigoureuse et une levée régulière.

Un soin capital : ne pas laisser les pommes de terre séjourner en sacs, les étaler, sitôt réception, sur une couche aussi faible que possible mais qui peut atteindre une cinquantaine de centimètres, en choisissant un lieu aéré, et aussi éclairé, à l'abri de la gelée.

Voilà des conseils que nous nous sommes crus autorisés à donner en temps opportun. Ceux qui les auront suivis se féliciteront de nous avoir écoutés. Nous ne craignons à ce sujet aucun démenti et rappelons le précepte qui jamais ne fut plus de circonstance : « On récolte toujours suivant ce qu'on a semé. »

Syndicat de Défense de la Production Régionale de Pommes de Terre de Semence de l'arrondissement de Guingamp et cantons limitrophes.

Quelques variétés à propager dans toutes les cultures

Aux acheteurs de pommes de terre à grand rendement, nous signalons, en les préconisant, les sujets nouveaux ou trop peu répandus en considération de leurs mérites :

- 1° ACKERSEGEN (dite Prospérité du Champ, Abondance de Metz);
 - EDELTRAUT (dite Bonne Grosse);
 - RONDE JAUNE DU TRÉGOR, à rendements considérables;
 - 2° DIRECTEUR JOHANSEN;
 - CELLINI;
 - SOUVENIR (dite Pluie d'Or), bons rendements et bonne qualité;
 - 3° ODENWALDER BLAUE (dite Davaine, Bleue Précoce).
- Ces variétés remplaceront avantageusement les sous-variétés dénommées Andria, Mondiale, Populaire, Séléeta, etc.;
- 4° EIGENHEIMER peut suppléer à Bintje (Dikke Muisen, Eerstelingen native), en cas d'épuisement;
 - 5° MAJESTIC remplacerait Magnum bonum, Fin de Siècle;
 - 6° ARRAN CHIEF remplacerait Professor Maercker, Czarine, etc.

Nouvelles Associations des Producteurs de Pommes de Terre

La réglementation faite au commerce de la Pomme de Terre de Semence par le décret du 23 septembre 1934 a conduit les producteurs des régions spécialisées à s'organiser en vue de conformer leur production avec les règlements en vigueur.

L'observation de ceux-ci implique une réforme, ou au moins une amélioration des méthodes usitées antérieurement dans la culture de la pomme de terre.

La sévérité de certaines prescriptions du décret, telle celle qui concerne la pureté des variétés, force tous les cultivateurs à procéder dans le champ même, à l'époque de végétation, à une sorte de sélection massive de leurs cultures.

Ces visites des cultures ne peuvent être faites aussi utilement par les propriétaires eux-mêmes, individuellement, que par un service de contrôle qu'ils auront organisé collectivement une fois qu'ils se seront groupés en Syndicat.

C'est ce qu'ont très bien compris les cultivateurs éclairés de plusieurs centres bretons, et en particulier des Côtes-du-Nord. Aussi se sont-ils organisés en Syndicats de Défense de la Production Régionale des Semences bretonnes de Pommes de Terre. En tête de ceux-ci se trouve celui de Guingamp, suivi aussitôt par d'autres centres, dont Saint-Brieuc et Plouaret.

L'objet de ces groupements est en premier lieu technique, puisqu'il consiste à conformer la production avec les règlements en vigueur. L'esprit syndical y fait loi; toute idée de spéculation est bannie. Contrairement à certain Syndicat qu'ils auraient aimé voir se joindre à eux, ils s'abstiennent de toute opération commerciale, se faisant une règle de cantonner leur activité dans l'œuvre purement syndicale.

Les services de visites de cultures, grâce à l'esprit d'entraide qui sied à une association professionnelle, ont déjà apporté à la production de leurs adhérents des améliorations notables, lesquelles, à force de persévérance, donneront sous peu de grosses quantités de semences répondant parfaitement aux obligations imposées par le décret. Ces cultures seront même prêtes, si besoin était, à bénéficier du contrôle officiel, pour les membres qui désireraient s'y soumettre.

Il y a là une initiative fort louable, dont le Syndicat de Défense de Guingamp peut se faire honneur, que tous les centres spécialisés dans la production des pommes de terre de semence auraient intérêt à copier.

Il ne faut pas perdre de vue que méconnaître le décret et passer outre c'est se résigner à n'être plus en mesure de produire des pommes de terre répondant à la qualité semence; c'est par conséquent perdre le marché français patiemment et laborieusement conquis; c'est, sans exagération aucune, sacrifier le revenu le plus clair de l'agriculture bretonne.

Les cultivateurs consciencieux ne sauraient avoir d'hésitation. Ils adhéreront à ces groupements qui ne visent d'autre but que l'amélioration constante de leur production, le maintien et l'extension des débouchés déjà acquis.

T. B.

A propos de Radiotellurie

La Radiotellurie est à l'actualité. Non pas que les cultivateurs aient recouru en masse à cette méthode pour sélectionner les semences qu'ils ont employées l'an dernier, la radiotellurie est à l'actualité dans la publicité, dans les conférences, et aussi dans le marquage des sacs, dont le contenu doit être considéré de production radiotellurique, ainsi que le porte un certificat de garantie à caractère officiel, puisque délivré par une Chambre d'Agriculture.

Nous ne doutons pas que la bonne foi de cet organisme ait été surprise, sans comprendre toutefois qu'une Chambre d'Agriculture commette la légèreté de se porter garante d'une production radiotel-

lurique de la pomme de terre alors qu'il est manifeste que cette production radiotellurique n'existe pas pour les pommes de terre que couvrent les dits certificats. Nous ne comprenons pas davantage qu'elle ait été insouciance au point de donner à ces certificats une teneur qui soit en contravention flagrante avec le Décret du 23 Septembre 1934, aggravant ainsi d'une maladresse une imprudence regrettable.

Ajoutons d'ailleurs que nous n'avons pas compris pourquoi le bénéfice des certificats d'origine de la Chambre d'Agriculture ait été réservé exclusivement à un groupement qui, ainsi favorisé sans nulle raison, mettrait les autres centres de production, cependant tout aussi dignes d'intérêt, dans une situation désavantageuse.

Les résultats des démonstrations de radiotellurie faites en divers centres nous ayant été communiqués, nous les reproduisons ci-dessous, à titre de « curiosités », car nous ne pouvons croire positifs, donc moins encore scientifiques, les coefficients révélés par des « expériences », ou plus exactement peut-être les « divertissements » que la presse a déjà fait connaître :

Démonstration faite à LANNION (Côtes-du-Nord)

Institut de Beauvais, prov. Châteaulin, coefficient 29	Lannion, — 32
Early Rose, provenance Plouec, — 30	Lannion, — 31

Démonstration faite à SAINT-MALO (Ile-et-Vilaine)

Institut de Beauvais, prov. Châteaulin, coefficient 24	Pontivy, — 23
— — — — — Lannion, — 30	— — — — — Saint-Malo, — 26

Démonstration à GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

Institut de Beauvais, prov. Châteaulin, coefficient 30	Pontivy, — 30
— — — — — Saint-Brieuc, — 30	— — — — — Lannion, — 29
— — — — — Guingamp, — 31	

De tous ces chiffres, il se dégage une conclusion qui saute à l'esprit : c'est que la supériorité est toujours en faveur du Centre en lequel l'opérateur a ses intérêts. Si l'expérimentation a ses intérêts à Lannion, les plus forts coefficients sont en faveur de Lannion, si l'expérimentation a ses intérêts à Saint-Malo, Guingamp, Pontivy ou Plougastel-Daoulas, les plus forts coefficients sont obtenus par les pommes de terre de Plougastel, Pontivy, Guingamp ou Saint-Malo.

Faut-il conclure que l'appareil d'analyse obéit, non aux facultés du produit expérimenté, mais à la volonté de l'expérimentateur ? Ou bien, l'opérateur peut-il, en trichant, faire indiquer un chiffre à sa volonté, comme nous l'avons vu faire, sous nos yeux, sans que, parmi l'assistance, personne ne pût découvrir la supercherie ?

Tout en confessant notre scepticisme, nous n'allons pas, de parti-pris, condamner la radiotellurie. Mais nous voudrions voir démontrer, scientifiquement, que les divers coefficients ont un rapport direct avec la puissance de reproduction des tubercules examinés.

Une récente démonstration, faite à Châteaulin, devant un groupe de négociants en pommes de terre, a été, sur ce point, très caractéristique :

Divers tubercules, supposés provenir du même champ, ont été soumis à l'opérateur, enfermés dans des enveloppes collées, chaque échantillon étant numéroté. Après examen, les enveloppes déchirées, on constata qu'un tubercule pourri avait donné des radiations remarquables et, d'autre part, l'un des plus forts coefficients de radiation enregistrés, avait été produit par une brioche rassise, tenant lieu de pomme de terre, laquelle était certainement peu douée de facultés de germination et de reproduction !

Il est possible que la radiotellurie ait une destination utilitaire aux mains du praticien sincère, en quête de têtes de lignées dans le choix de sa semence. Ce serait, dans ce cas, un auxiliaire à qui le producteur pourrait recourir, mais en tête-en-tête, pour recevoir une aide qui serait efficace.

Mais à côté de cette probabilité, ce qui ne fait aucun doute c'est que c'est là, avant tout, une mine merveilleuse pour puiser les plus beaux « bobards » publicitaires !

Syndicat de Défense de la Production Régionale des Pommes de Terre de Semence de l'arrondissement de Guingamp et Cantons limitrophes.

Le Gérant : L. MORICE.

Imprimerie L. TOULLEC, Guingamp

Transports de pommes de terre en wagons isothermes

Le transport des pommes de terre présente, en hiver, d'assez grosses difficultés, la gelée entraînant parfois des pertes élevées.

Les précautions prises pour garantir les chargements en wagons ordinaires (revêtement de carton et de paille), bien que coûteuses, sont souvent inefficaces, et l'expérience a montré que, seule, l'utilisation de WAGONS ISOTHERMES donne des résultats satisfaisants.

Ces transports sont autorisés en wagons isothermes, en Petite Vitesse, du 1^{er} Novembre au 15 Mars.

Grâce à leur forte isolation (100 mm. d'épaisseur de liège sur toutes leurs faces, y compris le plancher et la toiture), ils assurent à la marchandise une protection parfaite.

Les wagons isothermes sont de deux types :

Wagons à 2 essieux pouvant transporter 10 ou 12 tonnes;

Wagons à bogies pouvant transporter 25 tonnes.



CONDITIONS DE LOCATION

De	0 à 100 kilom.	Wagons à 2 essieux	Wagons à bogies
		85 fr.	110 fr.
	101 à 200	100	140
	201 à 300	125	175
	301 à 400	145	205
	401 à 500	160	225
	501 à 600	180	270
	601 à 700	200	285
	701 à 800	205	295
	801 à 900	215	320
	901 à 1.000	225	335
	Au-dessus de 1.000	235	350



G. MAZÉAS

Boulevard de la Marne, **GUINGAMP** (C.-du-N.)

Toutes variétés de Pommes de Terre de Semence conformes au Décret du 23 Septembre 1934

CATALOGUE COMPLET

GRATIS

ET

FRANCO

Hollande de Roscoff
 Royal Kidney
 Erstelingen
 Idéal
 Bintje
 Hollande du Gâtinais
 Fluke
 Early Rose
 Early Blanche
 Rosa
 Quarantaine Violette

Fin de Siècle
 King Edward VII
 Majestic
 Souvenir
 Eigenheimer
 Saucisse
 Vitelotte Rouge
 Feuergold
 Merveille d'Amérique
 Odenwalder Blaue
 Chave
 Institut de Beauvais

Parnassia
 Fepo
 Alpha
 Cellini
 Directeur Johanssen
 Ackersegen
 Czarine
 Kerr's Pink
 Centifolia
 Arran-Chief
 Rouge-Star
 Monocraat
 Robijn
 Professeur Wohltmann

Ronde Jaune
 Industrie
 Ronde Jaune du Trégor
 Chardon
 Paul Kruger
 Kelt
 Favoriet
 Professeur Macreker
 Géante Blanche
 Géante Bleue

LA MAISON SPÉCIALISÉE



LA MARQUE

QUI NE TROMPE PAS

Pommes de Terre de Semence de Bretagne

COMPTOIR BRETON AGRICOLE & COMMERCIAL

ROUTE DE ROSPORDEN, QUIMPER (FINISTÈRE)



Plants de toute première qualité

Variétés Authentiques rigoureusement pures

Catalogue franco sur demande

Syndicat des Producteurs de Semences de Pommes de Terre sélectionnées sur pied et officiellement contrôlées de la région de Gommenec'h

Siège Social : Gommenec'h (Côtes-du-Nord)



FONDÉ EN 1927

Variétés cultivées :

- Institut de Beauvais
- Ackersegen (Prosperité du Champ, Abondance de Metz)
- Bintje (Dikke Muizen)
- Edeltraut (Bonne Grosse)

CLASSEMENTS : B. C. et Semence courante

Adresser toutes correspondances : G. MAZÉAS, Boulevard de la Marne, GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

TRIEUR A POMMES DE TERRE BREVET G. MAZÉAS (S. G. D. G.)

TRIEUR - DÉGERMEUR - CALIBREUR

Calibrage mécanique des tubercules se complétant par le triage à main, rapide, sans effort, sans fatigue. Calibrages multiples : 5 à 6 grosseurs de semences tombant à la fois dans leurs sacs respectifs avec le minimum d'écart du plus petit au plus gros tubercule dans chaque série.

- Pas de grille coincant et écorchant les tubercules.
- Pas d'organe à se détériorer : appareil inusable.
- Dépense insignifiante de force motrice.
- Le plus grand rendement horaire.

Seul un spécialiste de la pomme de terre de semence pouvait concevoir et construire le trieur idéal : ROBUSTE, ÉCONOMIQUE, TRAVAIL PARFAIT. Aujourd'hui, ce trieur existe.

TRIEURS G. MAZÉAS

BOULEVARD DE LA MARNE, GUINGAMP (C.-DU-N.)

Les visiteurs seront cordialement reçus

Viticulteurs ! Récoltez avec certitude, sans sulfatage, un vin riche en alcool, en plantant les vignes hybrides sélectionnées de

MACLET-BOTTON, SPÉCIALISTE-HYBRIDEUR
112, Route de Riottier, 112
Villefranche-en-Beaujolais (Rhône)
Arbres fruitiers, en sujets extra

Brochure gratuite : La Viticulture Nouvelle n° 50

LES PÉPINIÈRES H. GUILLOT A SAINT-MARCELLIN

Les plus importantes du Sud-Est, 50 hect. de cultures vous offrent leurs spécialités :

- Noyers greffés à gros fruits et à végétation tardive, arbres fruitiers de toutes variétés.
- Vignes, peupliers, rosiers, etc...

PRIX TRÈS RÉDUITS - ARBRES DE CHOIX
Catalogue franco sur demande

DES SEMENCES PARFAITES DES FLEURS SUPERBES

Graines Potagères, Fleurs, Fourragères

BÉGONIAS - DAHLIAS
FRAISIERS - ROSIERS
PLANTES MOLLES & VIVACES

Compositions spéciales pour Prairies et Gazons
CATALOGUE T FRANCO SUR DEMANDE à

GRAINES SÉNÉCAL CAEN (Calvados)

PÉPINIÈRES GARONNAISES

VIGNES

Hybrides résistants aux maladies.
Porte-Greffes résistants à la sécheresse.
RAISINS DE TABLE

ARBRES

FRUITIERS - FORESTIERS

ROSIERS
PLANTES ORNEMENTALES

Cultivés et sélectionnés au
DOMAINE de BAGNOLS
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS
(Haute-Garonne)

Téléphone 1 Catalogue sur demande

OFFREZ DES FLEURS

- Quel cadeau plus délicat et plus gracieux
- Quel ambassadeur plus discret
- Quel ornement plus agréable pour votre « home »
- Quel joli bouquet de VIOLETTES DE TOULOUSE

Adressez-vous en confiance à la plus grosse organisation spécialisée
La Coopérative des Producteurs de Violettes
à TOULOUSE-LALANDE
(Route de Frouton)

qui vous enverra immédiatement dans un carton artistique les plus jolies violettes sélectionnées.

Téléphone 230-13)

LA TERRE BRETONNE n'insère que la publicité des maisons de semences se conformant au Décret, dont le renom est un sûr garant de bonnes livraisons et à qui ses lecteurs peuvent s'adresser avec une entière confiance

LA TERRE BRETONNE

OFFICE BRETON
de Sélectionnement, Groupage et Centralisation des Meilleures Cultures de Pommes de Terre de Bretagne

G. MAZEAS

Boulevard de la Marne, GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

La Maison renommée
pour ses prix modiques
et ses
Semences incomparables

Télégrammes : MAZÉAS-GUINGAMP
TELEPHONE 4-66
Chèques Postaux : RENNES 7.297
R. C. Guingamp, 9.162

La Maison
spécialisée



La Marque
qui



ne
trompe pas

TARIF
du 25 Décembre 1933

Kamm-Malen (Bayle juste Rosell)
Express (DUC D'ALBANY)
Royale Anglaise
Eerstelingen (HELE DE MAI)
Idéale
Early Rose
Dikke Muizen
Ella
Belle de Juillet
Jaune de Hollande (Gustave)
Fluke Géante St-Malo
Fin de Siècle
Abondance de Montvilliers
Saucisse de Bretagne
Odenwalder
Merveille d'Amérique
Ronde jaune
Rosa
Vitelotte Rouge
Institut de Beauvais
Pepo
Parnassia
Centifolia
Arran Chief
Kerr's Pink
Chardon
Géante sans pareille
Andréa
Industrie
Ronde jaune du Trégor
Hobynn
Etoile du Nord
Wohltmann
Favoriet
Richter's Imperator
Président
Kelt
Professeur Maeker
Géante Blanche
Géante Bleue

	Précocité	Forme	Peau	Chair	Emploi	Qualité	Rendement	PRIX AUX 100 KILOS Tr :			
								50 à 350 kilos	400 à 1.950 kilos	2.000 à 3.950 kilos	Wagons à partir de 4.000 kil. Plusieurs variétés 1 seule
	très hâtive	longue	blanche	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	bon	58	54	52	48
	l. hâtive	longue	blanche	blanche	potagère	1 ^{er} ordre	bon	52	48	46	42
	très hâtive	longue	blanche	blanche	potagère	1 ^{er} ordre	bon	52	48	46	42
	hâtive	longue	blanche	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	bon	52	48	46	42
	hâtive	longue	blanche	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	très bon	54	50	48	44
	hâtive	longue	rose	blanche	mixte	2 ^e ordre	grand	44	50	48	44
	hâtive	longue	blanche	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	très bon	52	48	46	42
	hâtive	longue	blanche	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	bon	54	50	48	44
	hâtive	longue	blanche	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	bon	54	50	48	44
	hâtive	longue	blanche	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	très bon	54	50	48	44
	hâtive	longue	blanche	crème	potagère	1 ^{er} ordre	très bon	48	44	42	38
	hâtive	longue	blanche	blanche	potagère	1 ^{er} ordre	très bon	48	44	42	38
	mi-hâtive	oblongue	blanche	jaune	potagère	2 ^e ordre	très bon	48	44	42	38
	mi-hâtive	longue	rouge	jaune	potagère	1 ^{er} ordre	bon	54	50	48	44
	mi-hâtive	ronde	violetta	jaune	potagère	2 ^e ordre	bon	54	50	48	44
	mi-hâtive	ronde	rouge	rosée	mixte	3 ^e ordre	bon	54	50	48	44
	mi-hâtive	ronde	blanche	jaune	potagère	2 ^e ordre	très bon	48	44	42	38
	mi-hâtive	longue	rouge	jaune	potagère	extra	moyen	68	64	62	58
	mi-hâtive	longue	rouge	jaune	mixte	2 ^e ordre	grand	54	50	48	44
	mi-hâtive	ronde	blanche	blanche	mixte	2 ^e ordre	très bon	48	44	42	38
	mi-hâtive	oblongue	blanche	blanche	mixte	2 ^e ordre	très bon	48	44	42	38
	mi-hâtive	oblongue	blanche	blanche	mixte	2 ^e ordre	très bon	48	44	42	38
	tardive	oblongue	rouge	blanche	féculière	3 ^e ordre	grand	54	50	48	44
	tardive	oblongue	panachée	blanche	mixte	3 ^e ordre	grand	54	50	48	44
	tardive	oblongue	rose	blanche	mixte	3 ^e ordre	grand	54	50	48	44
	tardive	ronde	blanche	blanche	mixte	3 ^e ordre	grand	48	44	42	38
	tardive	ronde	blanche	jaune	mixte	2 ^e ordre	grand	48	44	42	38
	tardive	ronde	blanche	jaune	mixte	2 ^e ordre	grand	48	44	42	38
	tardive	ronde	blanche	jaune	fourragère	3 ^e ordre	très fort	48	44	42	38
	tardive	oblongue	rouge	jaune	mixte	2 ^e ordre	très fort	48	44	42	38
	tardive	ronde	rouge	jaune	potagère	2 ^e ordre	grand	48	44	42	38
	tardive	oblongue	rouge	blanche	féculière	3 ^e ordre	grand	48	44	42	38
	tu tardive	oblongue	violetta	jaune	mixte	3 ^e ordre	très fort	46	42	40	36
	t. tardive	ronde	blanche	blanche	fourragère	3 ^e ordre	très fort	46	42	40	36
	t. tardive	oblongue	rusée	blanche	fourragère	3 ^e ordre	très fort	44	40	38	34
	t. tardive	longue	blanche	blanche	mixte	2 ^e ordre	grand	44	40	38	34
	t. tardive	ronde	blanche	blanche	féculière	2 ^e ordre	très fort	44	40	38	34
	t. tardive	oblongue	blanche	blanche	fourragère	3 ^e ordre	très fort	44	40	38	34
	t. tardive	oblongue	violetta	blanche	fourragère	3 ^e ordre	très fort	44	40	38	34

Marchandise triée à la main. Vrac. Sur wagon, départ Bretagne. Paiement à 15/20 jours de date d'expédition. Paillage et cartonnage des wagons facturés 90 francs. Retenue de 1 0/10 pour les expéditions faites en wagons isothermes.

Réductions sensibles sur les prix pour wagons complets en semence toute venante. Nous consulter.

TARIF DES EMBALLAGES. — Sacs pour wagons complets, 3 fr. aux 100 kilos ; Sacs pour expédition de détail, 5 fr. aux 100 kilos ; Sacs spéciaux, doubles papier protecteurs froids, 7 francs. — Certificats d'origine gratuits sur demande.

Catalogue complet adressé gratis et franco sur demande



Pommes de Terre de Semence

BRETAGNE AGRICOLE

LÉON-TRÉGOR & CORNOUAILLE

5, Rue Pasteur, GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

CATALOGUE

Variétés pour Culture Maraîchère et grande Culture — Hâtives, Potagères. — Ordre de précocité

Kamm-Melen (HOLLANDE HATIVE). — Très hâtive, longue, lisse, chair jaune. Productive.....	100 kil. Fr.
Reine de Mai (MAY QUEEN). — Très hâtive. Tubercules longs, lisses. Chair blanche. Bons rendements.....	
Express (DUC D'ALBANY). — Très hâtives. Tubercules longs, oblongs. Chair blanc-jaunâtre. Excellents rendements.....	
Royale Anglaise (KIDNEY ANGLAISE). — Très hâtives. Tubercules longs, lisses. Chair blanche. Très bons rendements....	
Eerstelingen (BELLE DE MAI). — Hâtive. Tubercules longs et oblongs. Chair jaune, qualité appréciée. Productive.....	
Idéale . — Hâtive. Tubercules oblongs. Chair jaune. Excellents rendements.....	
Early Rose . — Hâtive. Tubercules longs. Peau rose. Chair blanche. Excellents rendements.....	
Dikke Muizen (BINTJE). — Hâtive. Tubercules longs et oblongs. Chair jaune. Bons rendements.....	
Belle de Juillet (JULI DE PAULSEN). — Hâtive. Tubercules longs. Chair jaune pâle. Productive.....	
Jaune de Hollande (QUARANTAINE DE LA HALLE). — Hâtive. Tubercules lisses, réguliers. Chair jaune foncé. Très bons rend.	
Fluke Géante Saint-Malo . — Hâtive. Tubercules lisses. Chair crème. Grand rendement.....	

Mi-hâtives, Potagères et Fourragères. — Ordre de précocité

Early Blanche (EARLY MARBRÉE). — Mi-hâtive. Peau marbrée. Chair blanche. Rendements élevés.....	Fr.
King Edward (BELLE CHARLOTTE). — Hâtive. Tubercules longs. Chair crème. Rendements abondants.....	
Fin de Siècle (UP TO DATE). — Mi-hâtive. Tubercules oblongs. Chair blanche. Variété à rendements élevés.....	
Odenwalder (VIOLETTE RONDE). — Mi-hâtive. Tubercules ronds. Peau violet. Chair jaune foncé. Bons rendements.....	
Merveille d'Amérique (ROUGE AMERICAINE). — Mi-hâtive. Tubercules ronds. Chair blanche. Très bons rendements....	
Bonde Jaune (CHAVE), — Hâtive. Chair jaune foncé. Très productive.....	
Abondance de Montvilliers . — Mi-hâtive. Tubercules oblongs. Chair jaune foncé. Bons rendements.....	
Saucisse de Bretagne . — Mi-hâtive. Tubercules longs et oblongs. Peau rouge vif. Chair jaune, qualité excel. Bons rend.	
Rosa (HOLLANDE ROSE). — Mi-hâtive. Peau rouge. Chair jaune foncé. Bons rendements.....	
Quarantaine Violette . — Mi-hâtive. Peau violette. Chair crème. Bons rendements.....	
Institut de Beauvais . — Mi-hâtive. Tubercules ronds, aplatis. Peau blanche. Chair blanche farineuse. Gros rendements.	

Variétés pour grande Culture. — Tardives, Potagères, Industrielles et Fourragères. — Ordre de précocité

Parnassia . — Peau rugueuse. Chair blanche. Rustique. Forts rendements.....	Fr.
Pepo . — Mi-hâtive, chair blanche. Rustique. Bons rendements.....	
Great Scott . — Mi-tardive. Tubercules ronds. Chair blanche. Très bons rendements.....	
Magnum Bonum . — Mi-hâtive. Tubercules longs, cylindriques. Chair blanche. Bons rendements.....	
Monocrate (MONOCHAAT). — Tardive. Chair jaune. Rendements élevés.....	
Robynn . — Tardive. Chair jaune, de bonne qualité. Excellents rendements.....	
Etoile du Nord (GOOD STAR). — Mi-tardive, chair jaune, rendements élevés.....	
Dr Johanssen . — Mi-tardive du type Industrie. Chair jaune. Très bons rendements.....	
Géante sans pareille . — Mi-tardive, chair jaune foncé. Grands rendements.....	
Andréa (SELECTA). — Mi-tardive. Chair jaune foncé. Productive.....	
Industrie (POPULAIRE, MONDIALE). — Mi-tardive. Chair jaune. Gros rendements.....	
Ronde Jaune du Trégor . — Tubercules ronds, gros ; Chair jaune et jaune crème. Rendements élevés.....	
Chardon . — Mi-tardive. Tubercules ronds, yeux enfoncés. Chair jaune foncé. Forts rendements.....	
Centifolia . — Mi-tardive, peau rouge foncé. Chair blanche. Très productive.....	
Favoriet . — Tardive. Peau violet foncé. Chair jaune foncé. Excellents rendements.....	
Wohltmann . — Tardive ; peau rouge foncé. Chair crème. Rustique. Très productive.....	
Rouge Farineuse . — Tardive, peau rouge foncé. Chair blanche. Rendements élevés.....	
Richter's Imperator . — Tardive. Chair blanche. Grands rendements. (Ne pas confondre avec Czarine).....	
Président (LA PRÉSIDENTE). — Tardive. Peau rugueuse. Chair blanche. Très rustique. Bons rendements.....	
Kelt (OBTENTION BRETONNE). — Tardive, vigoureuse. Chair blanche. Absolument réfractaire à la maladie. Forts rendements..	
Géante Blanche à grand rendement . — Tardive, chair blanche, farineuse ; de cuisson rapide, Gros rendements.	
Professeur Maereker . — Tardive. Chair blanche. Très productive.....	
Géante Bleue . — Tardive. Rustique, peau violet foncé. Forts rendements.....	

Marchandise saine et marchande, sans mélange ni grenaille. Toiles perdues. Sur wagon départ Bretagne. Paiement à 30 jours de date d'expédition.

Conditions de vente. — Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires et sont payables à Guingamp, nos traites ne faisant pas dérogation à cette clause. Nos plants sont garantis de qualité saine, loyale et marchande ; notre responsabilité cesse sitôt livraison prise par l'acheteur. Toute commande reste ferme même après les délais prévus, tant que nous n'aurons pas été mis en demeure de livrer sous trois jours. Les encaissements se font directement par la Maison et aucun versement ne doit être fait à nos agents, dont la signature n'a jamais qualité pour nous engager. Aucune expertise ne peut être reconnue valable si elle n'est faite en gare de départ. En cas de contestation, le tribunal de Guingamp sera seul compétent.

Pommes de terre
de Semence
de Bretagne



G. MAZÉAS

ÉTABLISSEMENT AGRICOLE ET COMMERCIAL

Bd de la Marne, **GUINGAMP** (Côtes-du-Nord).

LA POMME DE TERRE DE SEMENCE SÉLECTIONNÉE

Pour avoir une bonne récolte de pommes de terre il ne suffit pas de préparer convenablement la terre, de travailler et traiter les cultures. On doit, avant tout, se garder de planter n'importe quelle pomme de terre.

Une pratique très répandue consiste à prélever des tubercules dans sa récolte précédente pour les replanter d'année en année. C'est là une grave erreur, car les **maladies de dégénérescence** (enroulement, frisolée, mosaïque, bigarrure) diminuent graduellement les rendements jusqu'à occasionner la disparition des récoltes.

Contagieuses, héréditaires et incurables, ces maladies se transmettent d'une plante à l'autre par le feuillage au cours de la période de végétation dégradant ainsi, de plus en plus, chaque année, l'état sanitaire de la production.

Si l'on veut s'assurer une culture saine et une récolte abondante il faut donc absolument **RENOUVELER LES PLANTS ET UTILISER DES SEMENCES SÉLECTIONNÉES.**

Ce qu'est la pomme de terre de sélection :

C'est la pomme de terre produite dans des cultures spécialisées effectuées dans les régions où les conditions naturelles et climatiques ne favorisent pas le développement des maladies de dégénérescence et la propagation des virus.

Le plant sélectionné est d'abord obtenu par :

SELECTION GÉNEALOGIQUE. C'est la production de souches exemptes de maladies. C'est ainsi qu'en partant d'une touffe saine on obtient en cinq ans un hectare de plantes ayant toutes les mêmes caractères que la souche initiale.

La sélection est ensuite poursuivie en :

SELECTION MASSALE. C'est la multiplication du plant sain obtenu par la sélection généalogique. Elle consiste à éliminer, par des épurations répétées, les plantes anormales, chétives, ou douteuses.

Les cultures en sélection sont rigoureusement soumises au CONTRÔLE suivi de CLASSEMENT.

Ce contrôle est assuré par les agents techniques de la Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre. Ceux-ci visitent chaque culture au moins trois fois en cours de végétation, et lorsque les conditions prescrites par le règlement technique ont été respectées, les cultures sont provisoirement agréées comme semence.

La Commission Officielle de Contrôle décide ensuite du classement des cultures dans l'une des trois classes **ELITE, A** et **B**, après leur vérification par les contrôleurs nationaux et, éventuellement, essais de préculture.

Le **Certificat de Contrôle** mentionnant la variété, la classe et le numéro du producteur, atteste que le plant contenu dans l'emballage scellé provient d'une culture agréée par la Commission Officielle de Contrôle.

*(d'après la publication de la Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre :
"Plants Français - Qualité Rendement").*

Par sa situation en plein centre de sélection de la pomme de terre et disposant du choix le plus étendu dans les variétés produites en Bretagne, la Maison G. MAZÉAS est placée pour fournir à chacun les plants qui lui conviennent le plus particulièrement et satisfaire ainsi à toutes les demandes.

Grâce à un agencement répondant aux besoins d'une commercialisation spécialisée comportant entreposage et manipulations soigneuses d'un produit vivant et susceptible d'altération, ses semences conservent leurs qualités intactes par le fait qu'elles séjournent en de vastes locaux sains, aérés, à l'abri des basses températures ainsi que des chaleurs excessives, sans jamais être soumises à aucun entassement.

Par les groupages des commandes des utilisateurs que visitent régulièrement ses représentants, ses clients bénéficient des meilleures conditions de transport et de prix de revient à destination.

Toujours en croissant développement, l'organisation de la Maison G. MAZÉAS lui permet de livrer une clientèle fidèle, ainsi assurée d'être approvisionnée honnêtement du meilleur des centres français de production : **la Bretagne.**

VARIÉTÉS HATIVES

SIRTEMA

Origine Hollande. Inscrite en France en 1952.

Pomme de terre à peau jaune clair, lisse. Forme oblongue, arrondie. Chair jaune pâle. Yeux superficiels, aux arcades longues et marquées, répartis sur le tubercule.

Plante de moyenne taille. Feuillage vert franc, aux folioles grandes. Fleur blanche, moyenne.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et aux maladies de dégénérescence.

C'est une variété hâtive, tubérisant rapidement, pour culture en primeur, acceptant tous terrains.

Sa qualité est assez bonne et elle donne de bons rendements.

SASKIA

Origine Hollande. Inscrite en France en 1947.

Pomme de terre à peau jaune, lisse, verdissant à la lumière. Forme oblongue, chair jaune pâle. Yeux superficiels aux arcades allongées.

Plante de taille moyenne. Feuillage vert franc, luisant, retombant. Fleur blanche, petite et rare.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et aux maladies de dégénérescence.

C'est une variété hâtive, à utiliser en primeur, venant bien en tous terrains.

La qualité est ordinaire et les rendements bons.

VARIÉTÉS HATIVES

IDEAAL

Origine Hollande. Mise au commerce en 1917.

Pomme de terre à peau jaune, lisse. Forme oblongue, aplatie. Chair jaune. Yeux superficiels.

Plante dressée, de moyenne taille. Feuillage vert franc, luisant, retombant. Floraison rare.

Sensible à la galle verruqueuse, au mildiou et aux maladies de dégénérescence.

Variété hâtive, recherchée pour la culture en primeur. Les sols lourds lui conviennent particulièrement.

De bonne qualité potagère, elle produit de bons rendements moyens.

VIOLA

Origine Allemagne. Inscrite en France en 1943.

Pomme de terre à peau jaune clair. Forme de rognon. Chair jaune. Yeux superficiels.

Plante moyenne. Feuillage vert clair, luisant, retombant. Fleur violette à pointes claires, peu abondante.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou, à l'enroulement et à la frisolée.

Variété hâtive cultivée comme primeur et pour la conservation.

La qualité est très bonne. Elle donne un bon rendement moyen.

VARIÉTÉS DEMI-HATIVES

SIEGLINDE

Origine Allemagne. Inscrite en France en 1950.

Pomme de terre à peau jaune clair. Forme oblongue, s'amincissant au talon. Chair jaune. Yeux superficiels.

Plante moyenne, demi-étalée. Feuillage vert franc, luisant, retombant. Floraison nulle.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et à l'enroulement.

Variété hâtive à demi-hâtive pour primeur et conservation

Assez rustique. Repart après atteinte des gelées printanières. Est de bonne qualité potagère et donne un bon rendement moyen.

AURA

*Origine France (Vilmorin-Andrieux).
Inscrite en 1951.*

Pomme de terre à peau jaune, lisse. Claviforme. Chair jaune. Yeux superficiels, répartis, arcade marquée.

Plante moyenne. Feuillage bien fourni, vert clair. Sans floraison.

Résistante à la galle verruqueuse.

Sensible au mildiou et à la mosaïque.

Variété demi-hâtive convenant aux bonnes terres.

De bonne qualité et de rendement moyen.

VARIÉTÉS DEMI-HATIVES

STELLA

Origine France (Demesmay). Inscrite en 1958.

Pomme de terre à peau jaune. Claviforme. Chair jaune. Yeux superficiels.

Plante basse, demi-étalée, tiges nombreuses et grêles. Feuillage vert foncé. Fleur blanche.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou.

Nouvelle variété, demi-hâtive.

Variété de très bonne qualité, donnant d'assez bons rendements.

B. F. 15

Origine France (I. N. R. A.). Inscrite en 1947.

Pomme de terre à peau jaune clair, lisse. Forme allongée, s'amincissant au talon. Chair jaune. Yeux et arcades légèrement marqués.

Plante haute, dressée. Feuillage vert foncé, luisant. Fleur blanche, moyenne.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou. Assez sensible aux maladies de dégénérescence.

Variété demi-hâtive. Sa qualité est très appréciée à la consommation en tubercules de moyenne grosseur qu'on obtient par une plantation assez serrée. Elle est de bon rendement.

VARIÉTÉS DEMI-HATIVES

URGENTA

Origine Hollande. Inscrite en France en 1952.

Pomme de terre à peau rouge cuivré. Forme oblongue, cylindrique. Chair jaune pâle. Yeux superficiels, répartis sur le tubercule; arcade longue, bien marquée.

Plante moyenne, demi-dressée. Feuillage vert foncé, luisant, retombant. Fleur violacée, moyenne.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible à la gale commune et à l'enroulement.

Cette jeune variété demi-hâtive tend à s'implanter en toutes régions.

Sa qualité est bonne et ses rendements bons.

KRASAVA

Origine Tchécoslovaquie. Inscrite en France en 1948.

Pomme de terre à peau jaune foncé, lisse. Forme ronde, légèrement aplatie. Chair jaune. Yeux creux; arcades marquées.

Plante moyenne, demi-dressée. Feuillage vert pâle, luisant, retombant. Fleur blanche, très légèrement colorée de violet.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et à la bigarrure.

Variété demi-hâtive, convenant à tous terrains. Repart après atteinte des gelées printanières.

Sa qualité est assez bonne et son rendement bon.

VARIÉTÉS DEMI-HATIVES

BEA

Origine Hollande. Inscrite en France en 1954.

Pomme de terre à peau jaune clair, très lisse. Forme ovale allongée. Chair jaune clair. Yeux superficiels.

Plante moyenne, demi-dressée. Feuillage vert foncé. Fleur blanche.

Résistante à la galle verruqueuse. Très sensible au mildiou.

Variété demi-hâtive à tubérisation rapide.

Sa qualité est assez bonne et son rendement bon.

BINTJE

Origine Hollande. Mise au commerce en 1910.

Pomme de terre à peau jaune clair, lisse. Forme oblongue, cylindrique. Chair jaune. Yeux superficiels groupés à la couronne.

Plante assez grande, dressée. Feuillage vert grisâtre, retombant, aux folioles ovales et larges à fasciation terminale fréquente. Fleur blanche, moyenne, rare et éphémère.

Sensible à la galle verruqueuse, au mildiou et aux maladies de dégénérescence. Résistance médiocre à la gale commune.

Demi-hâtive, cette variété, qui alimente la majeure partie des besoins du marché français en pommes de terre de consommation, est cultivée en tous terrains, mais ses plus abondantes récoltes se font dans les sols argileux.

Elle est de très bonne qualité et donne de bons rendements.

VARIÉTÉS DEMI-TARDIVES

INDUSTRIE

Origine Pologne. Mise au commerce en 1900.

Pomme de terre à peau jaune. Forme ronde, aplatie. Chair jaune. Yeux creux, répartis sur le tubercule.

Plante assez grande, demi-dressée. Feuillage vert foncé, vert clair au sommet des tiges. Fleur violette, petite, peu abondante.

Sensible à la galle verruqueuse, au mildiou, à l'enroulement et à la frisolée.

Cette variété, demi-tardive, convient aux sols légers.

Sa qualité est assez bonne. Elle est, en outre, de bonne conservation et de bon rendement.

KER PONDY

Origine France (Hauray - Demesmay). Inscrite en 1949.

Pomme de terre à peau jaune. Forme oblongue. Chair jaune. Yeux superficiels.

Plante haute et forte, dressée. Feuillage vert franc à vert mat, très fourni. Fleur blanche, abondante.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et à l'enroulement.

Variété demi-tardive, rustique, aux diverses utilisations.

Sa qualité est bonne et son rendement élevé.

VARIÉTÉS DEMI-HATIVES

ROYAL-KIDNEY

Origine Angleterre. Mise au commerce en 1899.

Pomme de terre à peau jaune, lisse. Forme oblongue, rétrécie au talon. Chair blanche. Yeux superficiels, à l'arcade légèrement marquée.

Plante moyenne, dressée, s'étalant à maturité. Feuillage vert clair, retombant. Fleur blanche, petite, rare, éphémère.

Sensible à la galle verruqueuse, au mildiou, à l'enroulement et à la mosaïque.

Vieille variété demi-hâtive, utilisée en primeur.

Les petits tubercules sont nombreux en années de sécheresse.

La qualité est assez bonne et le rendement moyen.

ÉTOILE DU LÉON

Origine inconnue. Cultivée en Bretagne de longue date.

Pomme de terre à peau jaune, lisse. Forme oblongue. Chair blanche. Yeux superficiels.

Plante moyenne. Feuillage vert franc luisant. Fleur violette aux pointes blanches, éphémère.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou, à l'enroulement et à la mosaïque.

Cette variété, demi-hâtive, supporte l'irrigation, ce qui la fait rechercher pour la production de primeurs sous les climats chauds.

Sa qualité est moyenne et son rendement bon.

VARIÉTÉS DE TARDIVES

ARRAN-BANNER

Origine Angleterre, 1925.

Pomme de terre à peau jaune clair, lisse. Forme ronde, aplatie. Chair blanche. Yeux creux à la couronne, les autres marqués.

Plante grande, dressée. Feuillage vert, mat, retombant. Fleur blanche, petite, rare.

Résistante à la galle verruqueuse et à l'enroulement.

Variété tardive, tubérisant rapidement, aux exigences moyennes.

Sa qualité est ordinaire et son rendement élevé.

ULTIMUS

Origine Hollande. Inscrite en France en 1943.

Pomme de terre à peau rouge. Forme oblongue, irrégulière en certains terrains. Chair jaune. Yeux creux.

Plante moyenne, dressée. Feuillage vert foncé, luisant. Fleur violette à pointes blanches.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et à l'enroulement.

Variété tardive convenant aux terres humides.

Qualité ordinaire. Utilisation féculière et fourragère. Rendement bon.

VARIÉTÉS TARDIVES

SAUCISSE

Origine France. Cultivée depuis 1850 environ.

Pomme de terre à peau rouge, lisse. Forme oblongue. Légèrement aplatie. Chair jaune. Yeux superficiels, répartis sur le tubercule. Arcades marquées.

Plante moyenne, demi-dressée. Feuillage vert grisâtre, mat, retombant. Fleur violette, nombreux boutons floraux avortants.

Sensible à la galle verruqueuse et aux maladies de dégénérescence. Très sensible au mildiou qu'il convient de prévenir par des sulfatages répétés.

Cette vieille variété tardive convient aux sols légers et frais.

Sa qualité est excellente et son rendement bon.

ULTIMUS

Origine Hollande. Inscrite en France en 1943.

Pomme de terre à peau rouge. Forme oblongue, irrégulière en certains terrains. Chair jaune. Yeux creux.

Plante moyenne, dressée. Feuillage vert foncé, luisant. Fleur violette à pointes blanches.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et à l'enroulement.

Variété tardive convenant aux terres humides.

Qualité ordinaire. Utilisation féculière et fourragère. Rendement bon.

VARIÉTÉS TARDIVES

VORAN

Origine Allemagne. Inscrite en France en 1939.

Pomme de terre à peau jaune, lisse. Forme oblongue, variable. Chair jaune. Yeux marqués.

Plante grande, ramcuse, demi-dressée. Feuillage vert grisâtre mat, retombant. Fleur blanche, assez abondante.

Résiste à la galle verruqueuse. Sensible à la gale commune, à l'enroulement et à la bigarrure.

Variété tardive, peu exigeante.

Qualité ordinaire. Féculière. Utilisée à la consommation humaine et animale. Rendement élevé.

OSTBOTE

Origine Allemagne. Inscrite en France en 1939.

Pomme de terre à peau jaune. Forme ovale, irrégulière, arrondie ou aplatie. Chair jaune. Yeux creux.

Plante moyenne, demi-dressée. Feuillage vert franc, luisant. Fleur violet pâle à pointes blanches, grande.

Résistante à la galle verruqueuse. Sensible à la gale commune et à l'enroulement.

Variété tardive, peu exigeante.

Qualité ordinaire. Féculière. Utilisée à la consommation humaine et animale. Est de bon rendement.

VARIÉTÉS DEMI-TARDIVES

FIN DE SIÈCLE

Origine Grande-Bretagne (Up to Date), 1894.

Pomme de terre à peau jaune, lisse ou rugueuse, suivant terrain. Chair blanche, farineuse. Yeux superficiels.

Plante grande, dressée. Feuillage vert clair, mat. Fleur rouge violacé à pointes blanches, abondante.

Sensible à la galle verruqueuse, au mildiou, à la gale commune, à l'enroulement et à la bigarrure.

Cette variété, demi-tardive, demande de bonnes terres saines.

Sa qualité est bonne et son rendement élevé.

SOLANUM

Origine France (Solanum-Tourneur), 1946.

Pomme de terre à peau jaune. Forme arrondie, aplatie. Tubercules généralement gros. Chair blanche. Les yeux de la couronne sont creux, les autres superficiels.

Plante demi-dressée. Feuillage vert mat, légèrement gaufré. Fleur blanche, assez abondante. Résistante à la galle verruqueuse. Sensible au mildiou et à l'enroulement.

Variété demi-tardive et peu exigeante.

Qualité ordinaire. Gros rendement.

VARIÉTÉS TARDIVES

PANTHER

Origine Allemagne. Inscrite en France en 1953.

Pomme de terre à peau jaune. Forme ovale allongé. Chair blanche. Yeux légèrement creux.

Plante haute, demi-dressée. Feuillage vert-gris, mat. Fleur blanche, moyenne, abondante.

Résistante à la galle verruqueuse et au mildiou.

Cette variété récente est tardive.

Qualité ordinaire. Féculière. Reçoit diverses utilisations. Donne de très bons rendements.

ACKERSEGEN

Origine Allemagne. Mise au commerce en 1929.

Pomme de terre à peau jaune. Forme variable, arrondie, aplatie, talon enfoncé. Chair jaune. Yeux légèrement creux; arcades courtes marquées.

Plante moyenne, dressée. Feuillage vert clair. Fleur blanche, moyenne, abondante.

Résistante à la galle verruqueuse, au mildiou et à la gale commune. Sensible à la ferrure, à l'enroulement et à la bigarrure.

Variété tardive, acceptant tous terrains.

Qualité ordinaire. Féculière. Principalement cultivée pour la consommation animale. Rendement élevé.

CONSERVATION & MISE EN GERMINATION DES SEMENCES DE POMMES DE TERRE CHEZ L'UTILISATEUR

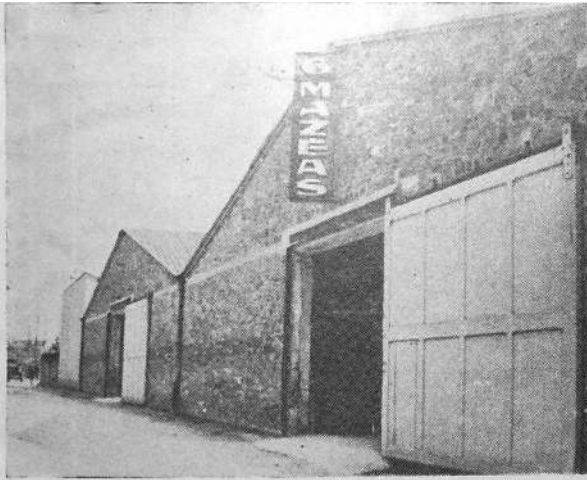
En se procurant des semences de pommes de terre sélectionnées, provenant de cultures saines, agréées par la Commission Officielle de Contrôle, on obtient le **maximum de récolte**.

Mais, pour atteindre ce résultat, il est nécessaire d'accorder à ces semences un **minimum de soins** très simples n'entraînant ni dépense, ni surcroît de travail.

Il y a lieu, **le plus tôt possible après réception**, d'étaler les pommes de terre sur une faible épaisseur en local clair et aéré. A défaut de place, les sacs peuvent être vidés en caissettes à claire-voie. Ne **recouvrir les plants** de paille ou de papier qu'en période de gel, la chaleur et le manque d'air étant autant à craindre que le froid.

L'entassement et le défaut d'aération provoquent une diminution des facultés germinatives. Il en résulte une germination défectueuse (germes longs et grêles) et, en cas d'échauffement grave, le boulage caractérisé par la formation de petits tubercules sur l'œil au lieu de germes.

La conservation en caissettes et sur faible épaisseur, en un lieu exposé à l'air et à la lumière fournit, au contraire, des germes courts, trapus, annonciateurs d'une **végétation vigoureuse** assurant **une abondante récolte**.



**Quelques aspects des
magasins G. MAZÉAS,**

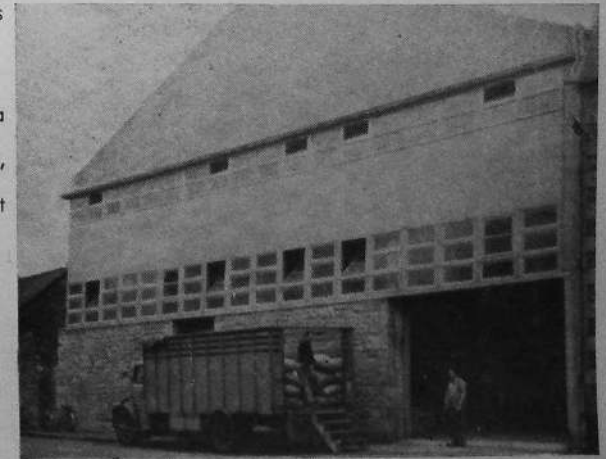
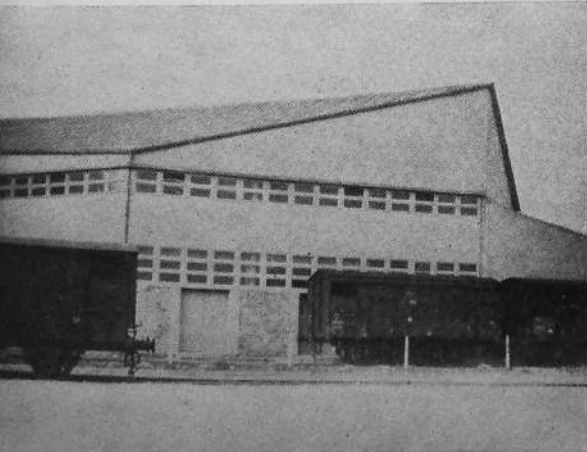
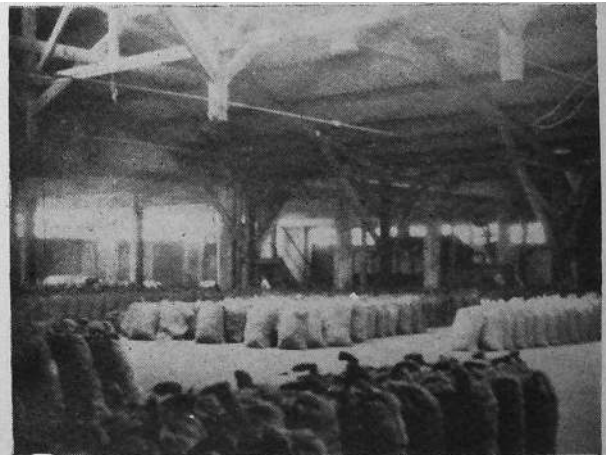
vastes, aérés, protégés des
grands froids, spécialement cons-
truits pour l'entreposage des se-
mences de pommes de terre.

Elles y séjournent sans risque
d'altération par échauffement,
n'étant ni entassées ni empilées
et gardent intactes toutes leurs
facultés de plants sélectionnés.

Ces conditions assurent à la
clientèle : germes vigoureux,
plantes saines au développement
régulier, rendements élevés.

En résumé :

Totale satisfaction



La Maison
spécialisée



La Marque
qui ne trompe pas.